



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 13-16 novembre 2023

Distribution: générale

Date: 21 février 2024

Original: anglais

Point 12 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2023/12/DRAFT

Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures.....	4
Élection aux deux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur	4
2023/EB.2/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive	4
Allocution spéciale de M. Majid Al-Suwaidi, Directeur général de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques..	7
Questions opérationnelles.....	8
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel.....	8
Exposé oral sur le plan d'action du PAM pour une plus grande maîtrise des risques.....	10
Tours d'horizon régionaux	12
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est.....	12
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique	13
Portefeuille d'activité dans la région Afrique de l'Ouest	15
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	17
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	18
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	19
Questions de politique générale	20
2023/EB.2/2 Analyse des lacunes en matière de politiques.....	20
Ressources, questions financières et budgétaires	22
2023/EB.2/3 Plan de gestion du PAM pour 2024-2026	22
2023/EB.2/4 Allocation-logement de la Directrice exécutive.....	23

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique	24
2023/EB.2/5 Plan stratégique de pays – Cambodge (2024-2028), y compris la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 a) 3).....	25
2023/EB.2/6 Plan stratégique de pays – Népal (2024-2028), y compris la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 a) 9).....	26
2023/EB.2/7 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central au Myanmar (2018-2022), et réponse de la direction.....	28
2023/EB.2/8 Plan stratégique de pays provisoire – Myanmar (2024-2025)	28
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	31
2023/EB.2/9 Plan stratégique de pays – République dominicaine (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 6 a) 4)	31
2023/EB.2/10 Plan stratégique de pays – Haïti (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 6 a) 6)	32
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	35
2023/EB.2/11 Plan stratégique de pays – Malawi (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 6 a) 7)	35
2023/EB.2/12 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Namibie (2017-2023) et réponse de la direction.....	36
Questions d'organisation et de procédure	38
2023/EB.2/13 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2024-2025.....	38
Questions diverses	38
2023/EB.2/14 Proposition relative à l'analyse des recommandations issues de l'examen de la gouvernance et à la mise en place d'un groupe de travail du Conseil d'administration.....	38
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	39
2023/EB.2/15 Plan stratégique de pays – Bénin (2024-2027), y compris la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 a) 1)	40
2023/EB.2/16 Plan stratégique de pays – Ghana (2024-2028), y compris la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 a) 5).....	41
2023/EB.2/17 Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.....	42
2023/EB.2/18 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Sénégal (2019-2023) et réponse de la direction.....	43
2023/EB.2/19 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Burkina Faso (2019-2023) et réponse de la direction.....	44
2023/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Sao Tomé-et-Principe (2024-2028)	45

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	47
Exposé oral sur les opérations du PAM dans l'État de Palestine	47
Résumé des travaux du Conseil d'administration	48
2023/EB.2/21 Résumé des travaux de la session annuelle de 2023 du Conseil d'administration	48
Vérification des décisions et recommandations adoptées	48
Observations finales de la Directrice exécutive	49
Liste des sigles utilisés dans le présent document	50

Questions stratégiques actuelles et futures

Élection aux deux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur

1. Faisant observer que trois membres du Bureau élus lors des précédentes sessions du Conseil en 2023 n'étaient plus disponibles pour exercer leur rôle, le Président a invité le Conseil à approuver la nomination de M. Jujvarapu Balaji, Représentant permanent suppléant de l'Inde, en tant que coordonnateur de la Liste B, de S. E. M. Ngor Ndiaye, Ambassadeur et Représentant permanent du Sénégal, en tant que coordonnateur suppléant de la Liste A, et de S. E. Mme Elissa Golberg, Ambassadrice et Représentante permanente du Canada, en tant que coordonnatrice suppléante de la Liste D. Les représentants seraient nommés pour la période restante du mandat de 2023.
2. Le Conseil a également été invité à approuver la nomination de M. Khalid Atlasi, Ministre plénipotentiaire à la Représentation permanente du Maroc, comme Rapporteur de la session.
3. Toutes les nominations proposées ont été dûment approuvées.

2023/EB.2/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive

4. La Directrice exécutive a tout d'abord adressé ses condoléances à la famille et aux amis des employés des organismes des Nations Unies et des civils qui avaient perdu la vie dans le conflit à Gaza et en Israël, et rendu hommage à l'équipe du PAM courageusement à l'œuvre dans l'État de Palestine.
5. Après avoir reçu en 2022 des contributions d'un montant record de 14 milliards de dollars É.-U., le PAM faisait face à une situation bien différente en 2023: alors que la flambée des dépenses de fonctionnement et des cours mondiaux des produits de base avait porté à 23,5 milliards de dollars le montant des ressources nécessaires pour financer ses opérations, les projections établissaient les contributions à 10 milliards de dollars, soit un niveau équivalent à celui d'avant la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) et un déficit de financement de presque 60 pour cent. Le PAM avait été contraint de rayer de ses listes de bénéficiaires des distributions 10 millions de personnes en Afghanistan, 3 millions en Somalie et 2,5 millions en République arabe syrienne, entre autres, tandis que, dans de nombreux pays, il avait aussi dû réduire considérablement les rations. Pour remédier à cette situation, la direction et le personnel du PAM mettaient tout en œuvre pour mobiliser davantage de ressources, notamment auprès des gouvernements, des institutions financières internationales et régionales, du secteur privé, des fondations, des particuliers très fortunés et du grand public.
6. Face à ce déficit de financement, le PAM se dotait d'un programme de changement ambitieux comportant cinq grands volets, qui consistaient:
 - à donner la priorité au travail sur le terrain en accordant plus de ressources aux bureaux de pays, y compris moyennant une augmentation de 24 pour cent des crédits alloués au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP);
 - à améliorer le rapport coût-efficacité en demandant aux bureaux et aux divisions de revoir leurs plans pour 2024 et notamment d'ajuster le nombre de bénéficiaires aux ressources disponibles, de manière à secourir les plus démunis;
 - à veiller à ce que l'aide parvienne bien aux personnes à qui elle était destinée, dans son intégralité et sans interférence, y compris en accélérant la mise en œuvre du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques et du nouveau cadre de garanties, qui prévoyait la mise en place de systèmes renforcés de gestion des identités, d'un système complet de suivi et de traçage couvrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de dispositifs de suivi et de mécanismes communautaires de remontée de l'information consolidés;

- à se concentrer sur les programmes relevant de ses domaines de compétence et à tirer parti des partenariats pour renforcer l'efficacité de ses travaux;
 - à se restructurer autour de trois départements consacrés à l'environnement de travail et à la gestion, aux opérations et aux partenariats. Un gel des recrutements serait instauré au Siège, dans les bureaux mondiaux et dans les bureaux régionaux jusqu'à ce que la restructuration soit achevée, mais il ne s'appliquerait toutefois pas aux bureaux de pays.
7. Après avoir fait un point sur l'évolution des différentes crises en cours dans des pays tels que Haïti, le Myanmar, la République démocratique du Congo ou le Soudan, la Directrice exécutive a conclu en demandant aux membres du Conseil d'aider à mobiliser des fonds, d'user de leur influence sur le plan diplomatique pour faire en sorte que la sécurité alimentaire devienne un enjeu politique plus important au niveau mondial ainsi que de faire part de leurs points de vue et de mettre à disposition connaissances et ressources afin d'œuvrer de concert face aux défis qui se posaient.
 8. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice exécutive pour son allocution et ont salué les efforts qu'elle-même et le personnel du PAM déployaient inlassablement pour sauver des vies et changer la vie des bénéficiaires dans le monde entier, dans des circonstances souvent très difficiles, et faire en sorte que le PAM demeure le plus grand organisme humanitaire à l'œuvre sur la planète. Ils ont adressé leurs condoléances à la famille et aux amis des membres du personnel du PAM ayant perdu la vie sur le terrain et des employés des organismes des Nations Unies récemment tués à Gaza. Plusieurs membres ont remercié le PAM de l'appui qu'il apportait dans leur pays, où il contribuait à sauver des vies et collaborait avec le gouvernement en vue de changer durablement la vie des gens.
 9. Conscients que la hausse des besoins humanitaires, combinée à la baisse des ressources, obligeait le PAM à prendre des décisions difficiles afin de parvenir à faire plus avec moins, les membres ont salué les mesures prises pour faire face au déficit de financement persistant, notamment: l'allocation des ressources en priorité aux bureaux de pays et aux opérations sur le terrain; le renforcement et l'élargissement des partenariats aux niveaux international, national et local; la diversification des sources de financement et les mesures prises pour mobiliser des formes de financement plus souples et plus prévisibles; et les initiatives contribuant à accroître l'efficacité et l'efficience des opérations. Plusieurs membres du Conseil ont invité leurs homologues à soutenir le travail du PAM dans le cadre de leurs propres efforts de sensibilisation, estimant que le financement de l'aide humanitaire devait être une priorité au niveau mondial.
 10. De nombreux membres estimaient que le Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques et la restructuration interne pouvaient contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations et à rétablir et renforcer la confiance dans la capacité de gestion des risques du PAM et dans la façon dont celui-ci utilisait les ressources. Conscients des difficultés rencontrées par le PAM, ils ont salué l'accent mis sur la transparence, le principe de responsabilité et le renforcement de la communication avec le Conseil, les donateurs et les partenaires, y compris au sujet des risques de détournement ou d'utilisation irrégulière des ressources. Plus particulièrement, ils ont fait part de leur soutien en faveur des efforts visant à améliorer le ciblage, la gestion des identités, la sécurité et l'accès des bénéficiaires ainsi que le traçage et le suivi des ressources et des opérations, notamment dans les situations à haut risque, et à renforcer la capacité des bureaux de pays à appliquer ces améliorations. Plusieurs membres ont instamment prié la direction et les donateurs de faire en sorte que suffisamment de fonds soient alloués à ces initiatives, et ils attendaient avec intérêt de recevoir de plus amples informations au sujet de leur mise en œuvre. Ils ont déclaré que le Conseil avait un rôle stratégique essentiel à jouer s'agissant d'améliorer le positionnement et la résilience du PAM et que l'examen de la structure de gouvernance en cours offrait l'occasion de définir ce rôle.

11. Presque tous les membres du Conseil à s'être exprimés ont fait part de leur inquiétude au sujet de la crise humanitaire à Gaza; nombre d'entre eux ont exhorté les deux parties au conflit entre le Hamas et Israël à respecter le droit international humanitaire et à garantir la protection des civils ainsi que du personnel et des infrastructures humanitaires. Un membre a souligné que la situation se dégradait également en Cisjordanie, et plusieurs ont évoqué le risque que les tensions s'étendent aux pays voisins. L'impossibilité pour les acteurs humanitaires d'accéder à Gaza était particulièrement préoccupante et plusieurs personnes ont demandé qu'un cessez-le-feu humanitaire soit décrété pour permettre un tel accès. Plusieurs membres ont fait part des efforts diplomatiques déployés à cette fin par leur pays, ainsi que de l'appui financier qui était apporté aux secours humanitaires dans l'État de Palestine. Les membres ont salué les préparatifs menés par le PAM sur le plan logistique en vue d'assurer rapidement la distribution de l'aide dans la bande de Gaza dès qu'un accès humanitaire serait possible ainsi que les négociations menées par la Directrice exécutive auprès du Gouvernement égyptien et d'autres pays de la région afin de mobiliser des ressources et de trouver d'autres moyens de faire entrer l'aide humanitaire à Gaza.
12. De nombreux membres du Conseil ont exprimé leur solidarité avec le peuple ukrainien touché par le conflit et par la crise humanitaire qui en découlait dans le pays. Nombre d'entre eux se sont dit préoccupés par l'abandon de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et par les répercussions que cela aurait sur la sécurité alimentaire au niveau mondial, et ont encouragé la communauté humanitaire à continuer de chercher et d'utiliser d'autres itinéraires pour les exportations en provenance de l'Ukraine. Plusieurs membres ont rappelé que les conflits à Gaza et en Ukraine n'étaient que deux des crises majeures qui touchaient des pays dans le monde entier et qui, bien souvent, réduisaient à néant la plupart des progrès accomplis au cours des décennies écoulées. Des conflits, des tremblements de terre ou encore des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques avaient ainsi frappé l'Afghanistan, le Bangladesh, le Burkina Faso, Haïti, la Libye, le Mali, le Maroc, le Myanmar, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud ou encore les pays du couloir de la sécheresse, en Amérique centrale. Félicitant le PAM pour le rôle de chef de file et de coordonnateur joué afin de répondre rapidement à ces situations d'urgence, dans ces pays et dans d'autres, les membres ont prié la communauté humanitaire dans son ensemble de continuer d'accorder l'attention voulue à ces crises et aux autres moins visibles.
13. Faisant référence à certains aspects des projets du PAM pour l'année à venir, les membres ont déclaré que le Plan de gestion pour 2024-2026 offrait un cadre solide pour s'attaquer aux difficultés rencontrées en interne et trouver un juste milieu entre les efforts visant à sauver des vies lors de crises humanitaires et ceux visant à mettre en place des solutions à long terme pour consolider la résilience des populations et des gouvernements face aux chocs à venir. Ils ont salué l'accent mis sur le renforcement de la capacité des pays à prévenir les crises alimentaires et à y faire face et encouragé le PAM à continuer d'améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes, de l'inclusion et de l'adaptation au contexte local dans le cadre de l'action humanitaire et de l'aide au développement. En particulier, ils ont accueilli avec satisfaction l'accent de plus en plus souvent mis sur les mesures d'anticipation en vue d'atténuer les effets des crises avant que celles-ci ne surviennent; le recours accru à l'assistance monétaire et aux achats de produits alimentaires sur le plan local, pour protéger et renforcer les marchés locaux; et l'attention portée depuis peu à la transformation des systèmes alimentaires dans le cadre des efforts visant à renforcer la résilience, à s'adapter aux changements climatiques et à contribuer au lien entre action humanitaire, développement et paix, comme préconisé lors de la manifestation organisée en 2022 pour donner suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Plusieurs membres ont souligné l'importance des programmes axés sur l'égalité femmes-hommes et la protection s'agissant de favoriser la participation des femmes et des autres groupes de population marginalisés à la conception, à la mise en

œuvre et à la direction des activités, ainsi que de l'alimentation scolaire pour ce qui était de faire efficacement face aux crises alimentaires, celle-ci comportant des avantages tant sur le plan de l'aide humanitaire que sur celui du développement.

14. La Directrice exécutive a remercié le Conseil de ce débat constructif, s'est jointe à ses membres pour remercier le Gouvernement français d'avoir accueilli le premier sommet mondial de la Coalition pour l'alimentation scolaire et s'est engagée à tenir le Conseil informé des progrès accomplis par le PAM dans la concrétisation des initiatives évoquées.

Allocution spéciale de M. Majid Al-Suwaidi, Directeur général de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

15. Le Président a présenté M. Majid Al-Suwaidi, Directeur général et Représentant spécial des Émirats arabes unis à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties (COP 28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
16. M. Al-Suwaidi a salué l'appui que le PAM avait apporté aux préparatifs de la COP 28, qui mettrait l'accent sur la transition énergétique et le financement de l'action climatique. Faisant observer que les catastrophes climatiques avaient des répercussions disproportionnées sur les personnes vivant dans des contextes de fragilité ou de conflit, il a souligné les liens étroits existant entre les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les conflits, et mis en lumière le rôle que pouvaient jouer des parties prenantes telles que le PAM s'agissant d'aider les communautés vulnérables sur le plan climatique. Le programme d'action de la COP 28 comprenait des initiatives ayant pour objet l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, le développement et la paix. Les actions dites "climatiques" visant à faire face à l'insécurité alimentaire devraient bénéficier de davantage de ressources. Pour cette raison, la COP 28 encouragerait l'accroissement de la disponibilité et de la portée des financements alloués à cet effet, notamment par l'intermédiaire du fonds pour les pertes et les préjudices et d'autres dispositifs.
17. M. Al-Suwaidi a invité le Conseil à faire sienne la déclaration de la COP 28 relative au climat, à l'aide d'urgence, au relèvement et à la paix, dont les signataires prenaient acte du fait qu'il était possible et efficace de mener des actions climatiques dans les contextes de crise et cherchaient à mobiliser un soutien en faveur du renforcement des capacités techniques et institutionnelles, de l'augmentation des ressources financières et du développement de la production de données et d'informations, dans l'optique de renforcer la résilience climatique et de ne laisser personne de côté. Il a également engagé le Conseil à faire des annonces de contributions concrètes s'agissant d'apporter un appui d'ordre financier ou technique. La présidence de la COP 28, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) coorganiseraient par ailleurs une manifestation destinée à mettre en lumière les mesures intégrées contribuant effectivement à appuyer la résilience des systèmes alimentaires agricoles, des moyens d'existence, de l'adaptation aux changements climatiques et de la cohésion sociale dans les contextes de fragilité.
18. Trois membres du Conseil ont fait une déclaration au nom de leur liste respective. Ils ont pris acte des profondes répercussions qu'avaient les changements climatiques sur les systèmes alimentaires et ont estimé que la COP 28 offrait aux pays la possibilité de se réunir afin de formuler des solutions novatrices.

19. Un membre du Conseil a souligné toute l'importance de l'adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes et des mesures prises pour en atténuer les répercussions. La COP 28 offrait une occasion précieuse de s'unir, de partager les données d'expérience et d'élaborer des stratégies collectives relatives aux changements climatiques. Il a également engagé les pays développés à tenir leurs engagements financiers et technologiques, afin de faire en sorte que l'Afrique soit en mesure de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les répercussions.
20. Une autre membre du Conseil a mis en lumière les liens existant entre l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, ainsi que les relations unissant changements climatiques et conflits. Elle a instamment engagé le PAM, compte tenu de son expérience en matière de contextes fragiles, à assurer en continu le suivi des risques climatiques et à mettre davantage l'accent sur les mesures d'anticipation. Elle a ajouté que les programmes axés sur la résilience étaient essentiels à l'adaptation aux changements climatiques, et appelé la COP 28 à mettre en évidence l'action climatique menée en faveur des plus vulnérables et à déterminer quelles mesures phares pourraient être prises pour lutter contre les répercussions des changements climatiques sur la sécurité alimentaire dans les situations de crise humanitaire.
21. Un troisième membre du Conseil a salué les efforts faits pour accroître l'équité, l'accessibilité et la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles, et souligné combien il importait que le PAM continue de s'acquitter de son mandat de manière équilibrée, en plaçant de plus en plus l'accent sur le renforcement de la résilience et des capacités dans les pays vulnérables face aux répercussions des changements climatiques.
22. La Directrice exécutive a salué le rôle moteur joué par la présidence de la COP 28 s'agissant de mettre en lumière l'action à mener d'urgence face aux changements climatiques dans les contextes de fragilité. Elle a déclaré qu'à la session suivante, le PAM présenterait des solutions conçues pour aider les communautés en situation d'insécurité alimentaire à éviter et à réduire au minimum les pertes et les dommages subis ainsi qu'à y remédier, comme des systèmes d'alerte rapide, des mesures d'anticipation, des instruments d'assurance contre les risques climatiques et des programmes axés sur la résilience pris en main localement.

Questions opérationnelles

Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

23. Le Directeur exécutif adjoint a attiré l'attention sur le fait que les besoins humanitaires restaient considérables sur toute la planète et que l'environnement mondial était de plus en plus complexe. Évoquant les opérations initiales rapidement lancées par le PAM face aux conflits en Arménie et à Gaza, et après les séismes en Afghanistan et les tempêtes en Libye, il a souligné qu'en plus d'être intervenu en quelques heures, le PAM avait mis à profit sa présence pour contribuer à la recherche de solutions à long terme pour les populations touchées.
24. Le PAM était en train d'étudier comment hiérarchiser ses ressources limitées, réduire autant que possible les chevauchements entre ses activités et celles de ses partenaires, et assurer la cohérence à tous les niveaux en interne, tout en préservant sa capacité à s'adapter à différents contextes opérationnels. En Éthiopie, par exemple, l'adoption de mesures telles que le ciblage fondé sur la vulnérabilité, la numérisation des listes de bénéficiaires et le renforcement du suivi des produits alimentaires avait permis au PAM de reprendre ses activités d'assistance en faveur des réfugiés. Néanmoins, le manque de financements avait donné lieu à des coupes claires, ce qui avait pour effet d'aggraver la misère et la malnutrition, en particulier en Afghanistan, en Somalie et au Soudan du Sud.

25. Dans le but de pouvoir rester sur le terrain et fournir une assistance même dans des contextes très volatils, le PAM s'employait à améliorer son accès dans des pays tels que le Mali, le Myanmar et le Soudan, cherchant à renforcer la diplomatie humanitaire et à intensifier la planification effectuée conjointement avec les partenaires. Grâce à des mesures d'anticipation – autre domaine d'action privilégié –, le PAM avait pu venir en aide à près d'un million de personnes dans sept pays en 2023. Des progrès considérables continuaient d'être enregistrés dans le cadre des programmes de repas scolaires, notamment en Arménie, où la responsabilité des opérations avait été transférée avec succès aux instances nationales, ainsi qu'en Iraq et au Niger.
26. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour son action vitale auprès des plus vulnérables, y compris sur fond de catastrophe survenant brutalement et de crise complexe et prolongée. Ils ont pris acte des difficultés auxquelles était confronté le personnel du PAM, notamment du fait de la réduction des ressources et de la restructuration; plusieurs d'entre eux ont évoqué la crise humanitaire à Gaza, rendant hommage à l'ensemble du personnel des organismes des Nations Unies travaillant dans des conditions si difficiles et adressant leurs condoléances aux proches des personnes disparues pendant le conflit. Un membre du Conseil a déploré le manque de volonté politique de résoudre les conflits, qui demeuraient à l'origine de situations d'urgence humanitaires de grande ampleur partout dans le monde.
27. Les membres du Conseil se sont dits inquiets face au creusement de l'écart entre les besoins humanitaires et les financements disponibles, ainsi qu'à ses conséquences sur les opérations. Certains ont fait remarquer que des engagements pluriannuels souples s'imposaient pour résorber cet écart; d'autres ont loué les efforts engagés pour hiérarchiser et améliorer le ciblage de façon à ce que le PAM puisse atteindre les personnes qui en avaient le plus besoin, notant qu'il était important à cet égard d'investir dans les nouvelles technologies et les outils d'analyse de données. Une membre a prié instamment le PAM de faire en sorte que les décisions relatives à la hiérarchisation des priorités tiennent compte des facteurs intersectionnels qu'étaient la problématique femmes-hommes et la vulnérabilité; une autre a appelé de ses vœux la mise en place de programmes ciblés au profit des personnes déplacées et de celles touchées par les changements climatiques.
28. La mise en œuvre du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques était considérée comme une étape essentielle pour garantir que l'assistance parvenait bien aux personnes à qui elle était destinée. Une membre s'est félicitée des efforts entrepris pour renforcer les systèmes et les normes internes de contrôle et a prié instamment le PAM de conserver vis-à-vis de ses partenaires une démarche entreprenante fondée sur la transparence si des irrégularités venaient à être constatées au niveau des programmes. Une autre a demandé au PAM de passer en revue ses partenariats noués avec des organisations locales afin d'assurer la transparence, la responsabilité et l'efficacité de la coordination.
29. Les membres du Conseil ont appelé au renforcement des actions de sensibilisation en lien avec les politiques en faveur de l'agriculture durable et de la réduction de la pauvreté, ainsi qu'avec les solutions aux facteurs de conflit et de déplacement. Plusieurs membres ont pris note de l'efficacité des mesures d'anticipation et encouragé le PAM à généraliser cette approche et à plaider auprès des partenaires en faveur de son utilisation, en collaborant avec d'autres acteurs en vue d'amplifier les effets obtenus et d'éviter les chevauchements. Constatant les améliorations apportées à la collaboration interinstitutions, un membre du Conseil a proposé que les organismes ayant leur siège à Rome fassent conjointement le point sur leur action collective à l'intention de leurs pays membres. Des renseignements complémentaires ont été sollicités concernant les décisions relatives au transfert de la responsabilité des opérations aux gouvernements et la façon dont le PAM venait à bout des obstacles entravant l'accès humanitaire, en particulier au Soudan.

30. En réponse aux questions du Conseil, la Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a décrit toute l'étendue de la collaboration du PAM avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et, par le biais du Comité permanent interorganisations, avec d'autres entités des Nations Unies; le compte rendu conjoint demandé pourrait être présenté aux membres à l'occasion de la réunion d'information trimestrielle sur les opérations organisée avec la FAO. S'agissant du transfert aux gouvernements de la responsabilité des opérations, le PAM veillait à ce que cela soit envisagé dès la planification des interventions. Concernant l'assistance d'urgence, les estimations initiales des besoins portaient notamment sur les capacités d'intervention nationales et le PAM n'apportait son appui que lorsqu'une crise nécessitait la mobilisation de capacités dépassant celles disponibles à l'échelle nationale. Les programmes du PAM prévoyaient des activités visant à renforcer les systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, de façon à ce qu'une fois les opérations achevées ou la responsabilité de celles-ci transférée aux instances nationales, lesdits systèmes soient mieux à même de faire face aux chocs à venir.
31. Le Directeur exécutif adjoint a remercié les membres du Conseil pour le soutien qu'ils accordaient au PAM tandis que celui-ci devait faire face à des défis extrêmement complexes, et pour leurs louanges à l'endroit du personnel de terrain. Il a fait siens les appels lancés en faveur d'un accroissement des financements souples, lesquels facilitaient la conduite d'interventions d'urgence rapides et efficaces et permettaient au PAM d'adapter ses programmes, de renforcer l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, et d'assurer progressivement le transfert de la responsabilité des opérations aux instances nationales. Concernant les questions d'accès, il a confirmé que le PAM mettait absolument tout en œuvre pour acheminer l'aide humanitaire au Soudan, y compris dans le cadre d'opérations transfrontalières et de part et d'autre des lignes de front ainsi qu'au moyen d'approches de plus en plus décentralisées.
32. S'agissant de la situation à Gaza, le Directeur exécutif adjoint a rappelé aux membres du Conseil que des informations plus détaillées seraient présentées au titre du point 7 e) de l'ordre du jour. Le PAM accordait à la sûreté et à la sécurité une importance primordiale et tout était mis en œuvre pour que l'assistance humanitaire puisse être transposée à plus grande échelle à Gaza dès que les conditions le permettraient.

Exposé oral sur le plan d'action du PAM pour une plus grande maîtrise des risques

33. La direction a présenté au Conseil des informations actualisées sur la mise en œuvre du plan d'action du PAM pour une plus grande maîtrise des risques. Elle a rappelé que ce plan d'action avait pour objet de veiller à ce que les personnes ayant besoin d'une assistance en bénéficient en toute sécurité, en intégralité et sans interférence et à ce que le PAM puisse rassurer les donateurs quant à sa gestion avisée des ressources, en particulier dans les situations d'urgence complexes présentant des risques importants.
34. S'agissant du projet relatif au cadre mondial visant à donner des assurances, l'accent était mis actuellement sur les opérations complexes et à haut risque et sur l'instauration partout au PAM d'un "état d'esprit tourné vers l'assurance". Le projet comprenait un cadre y afférent incluant des normes mondiales et des dispositions contraignantes minimales auxquelles toutes les opérations devaient se conformer pour donner des assurances "de bout en bout", de l'évaluation des besoins au suivi post-distribution; un renforcement des systèmes et des contrôles existants du PAM visant à prévenir et à détecter les cas de fraude ou de détournement de ressources; et l'élaboration de plans d'action chiffrés relatifs aux assurances qui seraient destinés à 31 bureaux de pays où les risques étaient les plus élevés.

35. Les domaines d'action privilégiés comprenaient le renforcement du ciblage; la consolidation des systèmes de suivi, notamment des mécanismes communautaires de remontée de l'information; l'adoption de services dématérialisés de gestion des identités pour tous les transferts et le déploiement de services de rapprochement centralisés en 2024; l'amélioration de l'efficacité de la gestion des partenaires coopérants, y compris au moyen d'une plateforme numérique; et le renforcement de la supervision et de la sécurité tout au long des chaînes d'approvisionnement du PAM, en démarrant un projet pluriannuel de suivi et de traçabilité des distributions en nature.
36. Pour financer le projet, les coûts initiaux seraient pris en charge dans le cadre d'une initiative interne d'importance primordiale et des crédits alloués au niveau départemental au titre du budget AAP seraient affectés en priorité à la mise en œuvre. En outre, les économies réalisées au titre du budget AAP pour 2023 et 2024 étaient transférées aux bureaux de pays pour couvrir les coûts d'appui indirects. Les activités visant à donner des assurances seraient, à terme, financées au moyen du budget de portefeuille de pays associé aux plans stratégiques de pays (PSP). Les indicateurs de performance clés afférents à l'initiative interne d'importance primordiale qui y était associée permettraient de rendre compte des progrès accomplis.
37. Les membres du Conseil ont estimé que le projet était décisif pour renforcer la confiance que les donateurs accordaient au PAM. Ils se sont félicités qu'il ait été prévu d'institutionnaliser à l'échelle du PAM l'état d'esprit tourné vers l'assurance, de rendre compte rapidement au Conseil des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, et de mettre en place une équipe spéciale de haut niveau chargée d'orienter la mise en œuvre.
38. S'agissant de certains aspects du plan, les membres ont instamment invité la direction à s'assurer que l'ensemble des membres du personnel et des partenaires coopérants du PAM, notamment au niveau local, comprennent l'importance d'assurer la protection et la responsabilité à l'égard des bénéficiaires, en commençant par mener des consultations durant la phase de conception. Ils ont recommandé que les enseignements tirés de l'expérience soient communiqués aux bureaux de pays et aux partenaires et que le Siège et les bureaux régionaux fournissent aux bureaux de pays un appui technique dans les domaines du suivi et de l'établissement des rapports ainsi que de la collaboration avec les pouvoirs publics. Ils ont vivement invité la direction à élaborer une stratégie de suivi à long terme et à protéger les ressources connexes.
39. Un membre a recommandé que le PAM et ses partenaires des Nations Unies élaborent un cadre commun pour traiter les questions liées à la conformité et à l'intégrité.
40. Se réjouissant de collaborer avec la direction pour la mise en œuvre du plan, les membres ont demandé de plus amples indications quant au rôle qu'aurait le Conseil et à la conception que se faisait la direction de l'intégration dans le plan de la problématique femmes-hommes et des considérations relatives à la protection.
41. La direction a réaffirmé qu'elle était attachée à l'ancrage local (ou localisation) et à l'intégration de la responsabilité à l'égard des populations touchées dans ses opérations. Elle a déclaré que, bien qu'il n'ait pas été prévu dans le plan de mettre au point un instrument normatif ou une politique nécessitant l'approbation du Conseil, elle était résolue à communiquer de manière transparente, en faisant des points trimestriels et en demandant au Conseil des orientations et des suggestions tout au long de la mise en œuvre.

Tours d'horizon régionaux

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

42. Le Directeur régional a déclaré que 63 millions de personnes dans la région se trouvaient toujours en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Les conflits demeuraient le principal facteur d'insécurité alimentaire dans des pays tels que l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, mais les précipitations abondantes enregistrées dans le courant de l'année 2023 avaient atténué la sécheresse en Éthiopie, dans le nord du Kenya et en Somalie. Face au déficit de financement prévu en 2023, il avait fallu hiérarchiser les priorités. Ainsi, le PAM allait réduire le nombre de personnes bénéficiant d'une assistance, par exemple en Éthiopie, en Somalie et au Soudan, ou fournirait des rations plus petites pendant des périodes plus courtes, comme au Burundi, à Djibouti, au Kenya et en Ouganda.
43. Au Soudan, le niveau de la faim avait plus que doublé depuis 2022 et 1,3 million de personnes avaient trouvé refuge dans les pays voisins. La situation risquait de déstabiliser la région tout entière. Le PAM intensifiait sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de trouver des solutions à long terme face aux déplacements de population dans toute la région.
44. Dans la région du Tigré, en Éthiopie, les opérations du PAM avaient repris grâce aux systèmes mis en place au titre du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques. Le PAM venait déjà en aide à plus de 660 000 personnes et espérait pouvoir adopter la même démarche ailleurs dans le pays. L'insécurité alimentaire restait élevée en Somalie, où le PAM travaillait de concert avec le Gouvernement pour répondre aux besoins humanitaires à court terme, consentir des investissements à long terme dans les systèmes alimentaires et apporter des garanties pour nombre des systèmes publics de protection sociale.
45. Prenant note des graves répercussions des conflits, des changements climatiques et des chocs économiques dans la région, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de renforcer la résilience des populations vulnérables afin qu'elles puissent résister aux chocs à venir. Le PAM et les partenaires de développement devaient déployer des efforts dans la durée pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, et la région avait besoin d'un appui financier et technique accru. Un membre du Conseil a fait observer que les opérations destinées à sauver des vies restaient néanmoins essentielles, compte tenu des niveaux élevés de malnutrition et de l'ampleur des déplacements à grande échelle.
46. Un membre du Conseil a déclaré se réjouir à l'idée que se poursuive la collaboration avec le PAM concernant les mesures de réforme spécifiques aux pays et appliquées à l'échelle du système, et a demandé au PAM de mettre davantage l'accent sur le ciblage humanitaire fondé sur les besoins, pour s'assurer que les fonds disponibles étaient utilisés pour répondre aux besoins vitaux des personnes les plus vulnérables.
47. Plusieurs membres ont évoqué le détournement de l'aide signalé dans la région. Un membre s'est félicité de la transparence dont avait fait preuve le PAM dans la résolution du problème et attendait avec intérêt que la situation progresse en Somalie. Un autre membre a déclaré que le PAM devait tirer des enseignements de ce type d'affaires et prendre des mesures pour renforcer les contrôles internes. Les deux membres ont encouragé le PAM à contrôler efficacement les distributions de vivres et à enquêter sur toute irrégularité signalée. Le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques venait à point nommé à cet égard.
48. Les membres ont demandé de plus amples informations sur la politique du PAM en matière de gestion des risques et sur les modalités d'assistance monétaire qui pourraient être utilisées dans les situations d'urgence en cas d'effondrement des systèmes financiers.

49. Remerciant les membres du Conseil pour leur soutien, le Directeur régional a réaffirmé la détermination du PAM à répondre aux besoins humanitaires immédiats, tout en cherchant à investir dans le développement et la résilience à long terme en Afrique de l'Est.
50. Concernant la gestion des risques, chaque bureau de pays du PAM disposait d'un registre des risques, prévoyant des mesures d'atténuation pour chaque risque recensé. Le PAM suivait de près les marchés lorsqu'il recourait aux transferts de type monétaire, en particulier dans les économies fragiles; des informations plus détaillées à ce sujet pouvaient être communiquées sur le plan bilatéral. Le PAM se félicitait de pouvoir appuyer des systèmes placés sous la houlette des pouvoirs publics.
51. Le Directeur régional a également attiré l'attention sur le niveau catastrophique des déplacements de population dans la région. Au Soudan, un cessez-le-feu humanitaire était indispensable à l'amplification nécessaire de l'assistance vitale. Entre-temps, il convenait de trouver des solutions politiques aux conflits pour assurer un investissement à long terme dans le développement.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

52. Le Directeur régional a déclaré que le nombre de personnes souffrant de faim aiguë dans la région de l'Asie et du Pacifique avait encore augmenté pour s'établir à 78 millions. En 2023, le PAM et ses partenaires avaient pu intervenir efficacement face aux crises et avaient permis à 28 millions de personnes de bénéficier d'une assistance alimentaire. En Afghanistan et au Népal, des vivres avaient été distribués aux victimes des séismes en l'espace de 24 heures.
53. Le ralentissement économique provoqué par la pandémie de COVID-19 avait amenuisé les capacités d'adaptation des plus démunis. Le PAM s'attachait à soutenir les efforts déployés par les pouvoirs publics pour lutter contre la pauvreté chronique et la faim et pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques.
54. Du fait de déficits de financement, le PAM était en train de hiérarchiser l'assistance dans la région par ordre de priorité, en s'appuyant sur des évaluations multisectorielles rigoureuses menées avec des partenaires et en tenant compte des contributions d'autres organisations, des restrictions en matière d'accès et de sa propre capacité à mener à bonne fin les opérations. Il était en outre en train de définir un sous-ensemble de besoins prioritaires fondamentaux, dans la perspective éventuelle de réduire en Afghanistan le montant du budget de 500 millions de dollars en 2024. La rationalisation de l'infrastructure de distribution de l'assistance et la négociation de meilleurs tarifs, notamment pour le transport, avaient également permis d'économiser 30 millions de dollars dans la région. Malgré cela, en raison des coupes budgétaires, le PAM ne pouvait mener toutes les opérations prévues dans un certain nombre de pays où son intervention était pourtant primordiale et il ne serait guère en mesure de répondre aux nouveaux besoins. Par conséquent, les États membres étaient instamment engagés à aider le PAM à diversifier ses sources de financement.
55. S'agissant de la plus grande maîtrise des risques à assurer, l'Afghanistan, le Bangladesh, le Myanmar et le Pakistan avaient été classés parmi les théâtres d'opérations à haut risque. Des examens détaillés des risques et des contrôles étaient en cours dans ces pays pour pouvoir donner aux parties prenantes l'assurance que l'assistance du PAM parvenait bien aux destinataires prévus.

56. Plusieurs membres du Conseil ont fait part de leurs préoccupations quant aux difficultés à surmonter dans la région, en particulier en Afghanistan et au Myanmar. Une membre a invité instamment le PAM à affiner le ciblage pour faire en sorte que ses activités portent au maximum leurs fruits en Afghanistan. Elle a également demandé que les difficultés rencontrées dans le pays sur le plan de l'accès humanitaire fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation et qu'il en soit rendu compte dans des rapports, en toute transparence, ce dans le cadre des mesures prises pour atténuer les risques de détournement de l'aide et d'ingérence dans les opérations.
57. Une membre a encouragé le Bureau du PAM au Myanmar à accorder la priorité aux plus vulnérables et à assurer une collaboration étroite avec d'autres organisations chargées de l'aide. Compte tenu de l'incidence des déficits de financement sur les rations destinées aux réfugiés rohingya, elle a vivement engagé le PAM à s'assurer que la mobilisation des communautés prévoyait des mécanismes favorisant une communication efficace, dans les deux sens.
58. Les membres du Conseil ont salué le travail effectué par le PAM dans les domaines suivants: repas scolaires, renforcement des capacités, et préparation aux situations d'urgence et intervention en cas de crise. Deux membres se sont félicités de l'action menée par le PAM dans la région du Pacifique, notamment par l'intermédiaire du plan stratégique multipays et de projets pilotes portant sur les mesures d'anticipation. Un membre a demandé si la hausse des prix du riz avait eu une incidence sur la disponibilité alimentaire dans la région. Il a également engagé le PAM à renforcer sa collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, notamment s'agissant des efforts liés à la stabilité de la région.
59. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et leurs questions. En Afghanistan, le PAM poursuivait la mise en œuvre de programmes axés sur la résilience en partenariat avec la FAO et d'autres acteurs. L'accent était notamment placé sur les mesures d'anticipation dans la région, dont les projets pilotes menés au Bangladesh et aux Philippines avaient mis en évidence l'efficacité au regard des coûts.
60. Saluant les appels formulés en faveur d'un renforcement de la transparence, le Directeur régional a précisé que le PAM s'efforçait de consulter plus systématiquement les donateurs et les États membres au sujet du partage des risques. Dans l'ensemble de la région, il fallait avant tout hiérarchiser les priorités en matière d'assistance et améliorer le ciblage et la coordination, notamment dans une optique d'accroissement de l'efficacité des opérations. Au moyen de son projet visant à mieux maîtriser les risques, le PAM s'employait à améliorer les mécanismes de remontée de l'information qu'il mettait à la disposition des bénéficiaires.
61. S'agissant de la collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le PAM attendait avec intérêt que le Fonds international de développement agricole (FIDA) s'implante à Bangkok, car cela faciliterait la coopération. Le PAM collaborait avec la FAO au niveau régional dans le cadre des travaux relatifs aux politiques et sur le plan opérationnel dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Il tendait à travailler davantage avec la FAO dans les pays où il disposait de moyens plus importants.
62. La hausse des prix du riz avait des répercussions sur les opérations du PAM, mais fait plus important encore, elle contribuait à accentuer les difficultés rencontrées par la population de la région, dont la capacité d'adaptation avait considérablement pâti de la pandémie de COVID-19. Le PAM craignait à cet égard les implications que cela pourrait avoir à l'avenir en cas de crise.

63. S'agissant de la question plus large des efforts à déployer pour réduire à l'avenir les besoins humanitaires et combler les déficits de financement, le Directeur exécutif adjoint a indiqué qu'outre la nécessité d'accroître l'efficacité ainsi que de diversifier les ressources et d'en mobiliser, il était vital de s'attaquer aux trois principaux facteurs de l'insécurité alimentaire, à savoir les chocs socioéconomiques, les changements climatiques et les conflits, à la faveur des engagements pris dans le cadre des dispositifs internationaux pertinents, tels que le Programme 2030 et l'Accord de Paris.

Portefeuille d'activité dans la région Afrique de l'Ouest

64. La Directrice régionale par intérim a rappelé au Conseil qu'à la fin de l'année 2022, selon les estimations, 9,4 millions de personnes avaient déjà été déplacées en Afrique de l'Ouest, ce qui faisait de cette région le théâtre de l'une des crises de déplacements forcés connaissant la plus forte expansion au monde. La situation ne s'était pas améliorée depuis et l'afflux important de réfugiés au Tchad ainsi que l'instabilité politique dans le Sahel central risquaient de saper encore davantage la stabilité régionale. Le phénomène des déplacements continuait de s'amplifier au-delà du Sahel central, accentuant l'insécurité alimentaire dans les pays du golfe de Guinée. En 2023, en dépit de conditions de plus en plus complexes, le PAM avait continué de fournir une assistance vitale, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Tchad. Au Burkina Faso, dans les régions où il n'était plus possible d'apporter une assistance en espèces, le PAM avait rapidement abandonné les transferts monétaires au profit d'une assistance en nature destinée à 500 000 personnes, opération qui avait été réalisée en l'espace d'à peine deux mois. Au Niger, il avait intensifié les achats locaux afin d'éviter de devoir suspendre l'assistance en attendant l'acheminement des vivres, bloqués en dehors du pays.
65. Compte tenu de l'accroissement des besoins, des déficits de financement et de la hausse des coûts opérationnels, le PAM avait dû prendre des décisions difficiles pour optimiser ses activités et tirer le plus grand parti possible de chaque dollar reçu. Il avait initialement prévu d'apporter de l'aide à 11,6 millions de personnes pendant la période de soudure de 2023, mais s'était vu contraint de réduire l'assistance à 5,5 millions de bénéficiaires au Cameroun, au Nigéria, en République centrafricaine et dans le Sahel. Les effets qu'avait la redéfinition des priorités sur les populations se manifestaient déjà, puisque la faim et la malnutrition s'accroissaient; des réductions supplémentaires étaient à prévoir. Du fait de leur rapport coût-efficacité, les transferts de type monétaire avaient été systématiquement privilégiés et déployés à plus grande échelle, selon les circonstances. Le PAM redoublait d'efforts pour s'assurer d'apporter aux bénéficiaires prévus l'assistance qui leur était destinée et déployait des plans d'action pour une plus grande maîtrise des risques dans le cadre de ses sept opérations à plus haut risque. Le Bureau du PAM au Nigéria avait été le premier bureau de pays à mettre en œuvre le nouveau système institutionnel de signalement des risques à la hiérarchie.
66. Dans le même temps, le PAM avait accru ses investissements en faveur de mesures axées sur la résilience des communautés et de solutions à long terme, en se concentrant sur la résilience des systèmes alimentaires face aux aléas climatiques, notamment grâce à la remise en état des terres et à l'accès à l'eau; il soutenait les pouvoirs publics dans les efforts qui étaient déployés pour renforcer les systèmes de protection sociale et offrir des solutions pérennes aux réfugiés. Il ressortait des données collectées au Niger que les interventions menées à grande échelle en faveur de la résilience contribuaient à la réduction des besoins humanitaires, à la restauration de l'environnement et à l'accroissement de la stabilité et de la cohésion sociale. Compte tenu de l'importance des partenariats et des efforts déployés de concert pour réduire les futurs besoins, le PAM avait signé de nouveaux accords avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Initiative de la Grande muraille verte. Il continuait à mettre à profit les atouts qui étaient les siens dans le cadre de la collaboration déjà établie avec des acteurs tels que le Fonds des Nations Unies pour

l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale, le HCR, le Fonds vert pour le climat, l'Alliance pour le Sahel et les autres organismes ayant leur siège à Rome, notamment. Ses opérations allaient certes pâtir d'un déficit de financement d'un milliard de dollars au cours des six mois suivants, mais le PAM n'en avait pas moins su gagner sans cesse davantage la confiance des gouvernements d'Afrique de l'Ouest, qui avaient pratiquement multiplié par trois par rapport à 2022 l'appui financier qu'ils lui apportaient.

67. Saluant le travail des membres du personnel du PAM, en particulier leur action sur le terrain, les membres du Conseil ont fait part de leurs préoccupations concernant les effets des changements climatiques, des crises politiques, de l'insécurité et des déplacements sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région. Ils ont félicité le PAM pour son action en faveur des repas scolaires, de la résilience et de la protection sociale et ont pris acte des décisions difficiles qu'il lui avait fallu prendre concernant la hiérarchisation des priorités. Les donateurs ont été instamment invités à accroître leurs financements et à continuer d'accorder une attention particulière au Sahel central, où il a été conseillé au PAM de renforcer ses capacités en matière de préparation aux situations d'urgence, de gestion des risques, d'ancrage local et de ciblage et de s'associer aux instances gouvernementales pour définir les contours de sa coopération. Dans cette région, il fallait également que le PAM dispose de solides moyens de suivi et de données factuelles incontestables pour pouvoir prendre rapidement des décisions en connaissance de cause.
68. Les membres du Conseil ont souligné que les achats locaux, la mobilisation des communautés, la remise en état des terres et le rétablissement des écosystèmes étaient importants pour bâtir des systèmes alimentaires durables et assurer aux populations de la région de meilleurs résultats sur les plans de la santé et des moyens d'existence. Une membre du Conseil a demandé de plus amples informations sur les facteurs qui entravaient l'accès de l'aide humanitaire dans la région et sur les répercussions qu'avait le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) sur les opérations du PAM. Un autre membre a demandé qu'il soit expliqué de manière plus détaillée comment les investissements en faveur de la résilience réduisaient les coûts des futures interventions d'urgence.
69. La Directrice régionale par intérim a remercié les membres du Conseil pour leur participation et leur soutien. Dans sa réponse aux questions posées sur l'accès humanitaire, elle a expliqué que le PAM avait renforcé ses capacités de négociation, accru les efforts destinés à susciter l'adhésion des communautés et amélioré son analyse des aspects liés à la sécurité et aux politiques. S'agissant du retrait de la MINUSMA, le PAM avait pris part à des consultations visant à déterminer comment il pouvait adapter ses opérations, notamment sur le plan du renforcement des capacités du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, de l'amélioration de la sécurité des opérations aériennes et de l'attention accordée à son personnel. Des informations plus détaillées sur les résultats positifs découlant des investissements consacrés au renforcement de la résilience étaient disponibles dans la brochure du PAM sur la programmation de la résilience au Sahel. Concernant le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques, le caractère à haut risque de certaines opérations avait été établi sur la base de critères comme leur ampleur, leur complexité et le nombre de partenaires, et d'autres éléments encore tels que la sécurité et la situation sur le plan de l'accès dans le pays.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

70. Au moyen d'une vidéo, la Directrice régionale est revenue sur les interventions d'urgence menées tout au long de l'année par le PAM, avant de se concentrer sur Gaza, où le conflit qui avait éclaté peu auparavant avait jeté les deux tiers de la population sur les routes et fortement restreint l'accès humanitaire. Le PAM avait fourni des vivres pour 760 000 personnes, prévoyait d'en secourir 1,1 million et amplifierait ses opérations si nécessaire à condition qu'un accès suffisant soit consenti et des fonds reçus. Il renforçait ses systèmes, notamment de suivi, pour veiller à ce que l'assistance parvienne bien aux personnes à qui elle était destinée. Des préoccupations subsistaient quant à la sécurité des partenaires, des bénéficiaires et du personnel du PAM ainsi que quant aux répercussions que pourrait avoir le conflit sur les pays voisins.
71. Compte tenu des niveaux de financement attendus et afin de consacrer les ressources limitées disponibles aux personnes les plus vulnérables, le bureau régional prévoyait en 2024 une réduction d'un montant de 3 milliards de dollars, soit 40 pour cent, du budget prévu pour ses quatre plus grosses opérations. La Directrice régionale a donné un aperçu des coupes effectuées dans toute la région, comme au Yémen, où le nombre de bénéficiaires ciblés avait été porté de 13 millions à 8,8 millions, et en République arabe syrienne, où le nombre de bénéficiaires avait été abaissé de 40 pour cent. Le bureau régional continuait de s'attacher en priorité à faire des économies, comme cela était le cas en Ukraine par exemple, où grâce au dédoublement le PAM était parvenu à réduire de 150 millions de dollars les coûts incombant aux membres du groupe de travail sur l'assistance monétaire et de 15 millions de dollars les coûts qu'il assumait lui-même.
72. Les initiatives menées par le PAM pour renforcer la résilience dans la région s'étaient notamment concrétisées par un appui aux petits exploitants agricoles en Ukraine, la création d'usines de traitement de l'eau et la plantation de mangroves de grande ampleur en Iraq.
73. Le bureau régional apportait son concours aux huit opérations à haut risque menées dans la région par l'intermédiaire d'une équipe spéciale, et il mettait en œuvre le plan du PAM pour une plus grande maîtrise des risques, notamment en améliorant les mécanismes de remontée de l'information, qui étaient décisifs pour permettre au PAM de veiller à ce que les quantités prévues d'assistance parviennent bien aux personnes à qui elles étaient destinées.
74. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale et les membres du personnel du PAM pour les efforts qu'ils déployaient afin de relever les nombreux défis auxquels ils étaient confrontés. Dans leur déclaration, plusieurs membres ont fait état du soutien financier et d'autres formes d'assistance qui étaient apportés par leur État aux pays de la région et ont souligné qu'il était nécessaire de consacrer des investissements à la résilience et aux moyens d'existence.
75. Tous les membres qui se sont exprimés ont mentionné le conflit à Gaza; plusieurs ont fait part de leurs préoccupations à l'égard de toutes les victimes en Israël et à Gaza et la plupart ont appelé à un cessez-le-feu qui ouvrirait l'accès à l'assistance humanitaire.
76. Les membres du Conseil ont salué l'action du PAM dans la région, notamment pour ce qui était de l'application du plan pour une plus grande maîtrise des risques. Ils ont vivement engagé la direction à poursuivre ces efforts et la communauté des donateurs à les financer.
77. La Directrice régionale a remercié les membres du Conseil pour leur soutien.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

78. Le Directeur régional a récapitulé la situation en Afrique australe, où le potentiel agricole important était contrebalancé par la forte vulnérabilité face aux chocs climatiques et aux catastrophes naturelles et par l'insécurité alimentaire dont pâtissaient 60 millions de personnes. Face aux prévisions de mauvaises récoltes et aux déficits de financement, le PAM améliorait le ciblage et le suivi de ses opérations, diversifiait ses sources de financement, élargissait ses partenariats et intégrait son nouveau cadre mondial visant à donner des assurances dans l'ensemble de ses opérations, à commencer par les opérations les plus exposées au risque de détournement de ressources.
79. Le renforcement des capacités consacrées aux interventions d'urgence et aux mesures d'anticipation était une priorité et des fonds s'élevant à 12,8 millions de dollars avaient été mis en réserve pour remédier aux répercussions éventuelles du phénomène El Niño. Au rang des autres priorités figurait le renforcement de la collaboration avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires dans le cadre de programmes nationaux et régionaux, notamment par l'intermédiaire du projet pilote de transformation rurale rapide du PAM, qui recourait à des structures modulaires à énergie solaire permettant d'améliorer la disponibilité en énergie, en eau et en nourriture, et par l'intermédiaire du programme de développement de filières alimentaires autochtones de la Communauté de développement de l'Afrique australe.
80. En République démocratique du Congo, l'intensification des conflits avait entraîné le déplacement de 450 000 personnes ces dernières semaines et le PAM apportait une assistance alimentaire à 1,9 million de personnes. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leur appui en faveur des activités du PAM dans le pays, tout en précisant que le PAM avait cependant besoin de 1 milliard de dollars supplémentaire pour financer ses opérations au cours des six mois suivants.
81. Remerciant le Directeur régional et les membres du personnel du PAM pour leurs accomplissements dans la région, les membres du Conseil ont adressé leurs condoléances aux familles des personnes décédées en travaillant dans le cadre d'opérations humanitaires.
82. Les membres ont salué l'accent que le PAM mettait sur les mesures d'anticipation et les activités de préparation ainsi que sa collaboration avec des responsables régionaux dans l'optique de relever les défis que posaient les changements climatiques et El Niño. Ce travail s'était notamment inscrit dans le cadre des initiatives de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de son propre programme de transformation rurale rapide, qui contribuerait à améliorer l'accès à l'eau et aux services de santé et d'éducation dans toute la région. Les membres ont félicité le PAM pour son action consistant à associer de petits exploitants locaux aux interventions portant sur l'alimentation scolaire et l'assistance alimentaire au Malawi et pour l'approche concertée qu'il avait adoptée vis-à-vis de l'amélioration du ciblage au Mozambique.
83. S'inquiétant de la situation en matière de financement, notamment concernant les opérations en République démocratique du Congo, les membres du Conseil ont appelé les donateurs à travailler avec le PAM et avec ses partenaires afin de combler les déficits et ont instamment invité le PAM à poursuivre ses propres efforts dans ce domaine. Les membres ont souscrit à l'accent mis par le PAM sur les solutions durables face aux crises en matière de sécurité alimentaire, la collaboration avec le secteur privé, le renforcement de la résilience, la transformation des systèmes alimentaires locaux et les mesures d'anticipation. Une membre a demandé des exemples de mesures d'anticipation qui étaient envisagées.

84. Remerciant les membres du Conseil pour leur collaboration dans la région, le Directeur régional a déclaré que le PAM travaillait avec le Réseau du système d'alerte rapide aux risques de famine afin de renforcer les processus de ciblage fondé sur la vulnérabilité au Mozambique et dans d'autres pays. Les innovations et les expériences menées en Afrique australe étaient portées à la connaissance d'autres régions et certains accords que le PAM avait conclus avec des entités du secteur privé pourraient, sur demande, être communiqués dans le cadre d'échanges bilatéraux.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

85. La Directrice régionale a évoqué les résultats récemment obtenus par le PAM dans les domaines des achats locaux, des systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, des repas scolaires, des mesures d'anticipation, des financements innovants et des partenariats. Si de nombreuses initiatives étaient prometteuses, la région restait toutefois fragile et, selon les estimations, 40 millions de personnes se trouvaient en octobre 2023 en situation d'insécurité alimentaire, grave pour 10,4 millions d'entre elles. Les changements climatiques, la violence et la faible croissance économique continuaient de mettre à mal la sécurité alimentaire et de provoquer des déplacements de population; de plus, les conditions météorologiques induites par le phénomène El Niño produisaient déjà des effets sur les récoltes et jusqu'à 5 millions de personnes en subissaient les conséquences en Amérique centrale et en Amérique du Sud. La crise des migrants touchait tout l'hémisphère et seuls des investissements ciblant les causes sous-jacentes des déplacements de population permettraient d'en venir à bout.
86. Dans la région, le PAM était venu directement en aide à 5 millions de personnes au premier semestre de 2023 et prévoyait de porter ce chiffre à 10 millions avant la fin de l'année. En Équateur, le récent ralentissement de l'économie et l'escalade de la violence mettaient en péril la sécurité alimentaire; le PAM était venu en aide à 27 000 Équatoriens vulnérables et à 207 000 migrants au moyen de bons ou de colis de vivres. Dans le même temps, en Haïti, 44 pour cent de la population se trouvait en situation d'insécurité alimentaire correspondant à la phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire; à la fin octobre 2023, le PAM avait prêté assistance à 1,7 million d'Haïtiens sous forme de transferts de type monétaire, de distributions de vivres et de repas chauds.
87. De nombreux membres du Conseil ont félicité le PAM pour son travail dans la région, notamment dans les domaines des achats locaux, des pertes de denrées alimentaires, de la protection sociale, des mesures d'anticipation, de l'innovation et de la mobilisation du secteur privé. Plusieurs membres du Conseil se sont dits préoccupés du fait que les difficultés complexes auxquelles était confrontée la région suscitaient trop peu d'attention au niveau international; ils ont souligné les conséquences graves des changements climatiques et du phénomène El Niño sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence ruraux, en particulier en Amérique centrale et dans le bassin de l'Amazone. De nombreux membres ont décrit les répercussions humanitaires et environnementales de la crise des migrants dans tout l'hémisphère et dans la région du Darién, ainsi que les dangers auxquels étaient confrontées les personnes en transit. Un membre du Conseil a fait remarquer que l'appui aux petits exploitants agricoles pouvait contribuer à réduire le phénomène de migration; d'autres ont déclaré qu'une coopération internationale accrue était essentielle pour résoudre la crise des migrants et bâtir des systèmes alimentaires résilients et durables.

88. La situation en Haïti était jugée particulièrement préoccupante par nombre des membres du Conseil. Ils ont remercié le PAM pour son soutien aux personnes déplacées en raison de la violence des gangs et pour les activités du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies dans le pays. Un membre s'est alarmé de la prévalence de la violence sexiste en Haïti et a exhorté le PAM à continuer d'ériger les questions de protection au rang de priorité dans le cadre de ses opérations. Plusieurs membres ont demandé que soit renforcé l'appui apporté par la communauté internationale aux efforts engagés pour améliorer les conditions de sécurité et restaurer la stabilité dans le pays.
89. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour ses opérations relatives aux repas scolaires au Venezuela. Ils ont également loué la détermination du PAM à se pencher régulièrement sur le ciblage effectué en Colombie, sur les relations de collaboration qu'il entretenait dans la région avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et sur le soutien qu'il apportait aux cantines scolaires au Honduras, au Guatemala et à Cuba.
90. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient, selon de nombreux membres, un mécanisme important dans la région et au-delà, et le PAM a été encouragé à continuer de faciliter le transfert de compétences techniques et de connaissances, ainsi que le partage des meilleures pratiques, notamment concernant les approches innovantes. Un membre a souligné l'intérêt de l'ancrage local, des approches nationales intégrées en matière de mobilisation de ressources, et des solutions à long terme pour la sécurité hydrique.
91. La Directrice régionale a remercié les membres du Conseil pour leurs observations, en particulier leur appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et l'accent mis sur la poursuite des efforts de lutte contre les conséquences des changements climatiques et du phénomène El Niño sur la sécurité alimentaire dans la région. Le PAM menait des activités axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans sept pays d'Amazonie, mettant l'accent sur le soutien aux communautés autochtones. La lutte contre la violence sexiste faisait l'objet d'une attention particulière dans tous les projets du PAM et dans le cadre de la politique régionale en matière de problématique femmes-hommes, et le PAM continuait de renforcer les capacités de son personnel et de celui des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans ce domaine.

Questions de politique générale

2023/EB.2/2 Analyse des lacunes en matière de politiques

92. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a présenté l'analyse des lacunes en matière de politiques, qui offrait une vue d'ensemble de l'action normative du PAM, y compris des politiques officielles et d'autres instruments, tels que les stratégies, les circulaires et les directives. L'actualisation de trois grandes politiques – sur les changements climatiques, la résilience et l'alimentation scolaire – était en cours et les documents correspondants seraient examinés par le Conseil en 2024.
93. Deux membres du Conseil ont pris la parole au nom de leur liste respective. L'un d'eux s'est déclaré satisfait qu'il ait été prévu d'élaborer un cadre pour l'ancrage local et de formuler éventuellement une politique en la matière, qui permettrait de renforcer l'aptitude du PAM à travailler de manière durable et efficace dans le cadre de crises et à travailler main dans la main avec des partenaires locaux. Il conviendrait d'associer les États membres à l'élaboration de cette politique dont la mise en œuvre nécessiterait un financement et un plan minutieusement conçu.

94. Tout en convenant qu'il n'était pour l'heure pas nécessaire d'élaborer une politique distincte axée sur le triple lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le membre du Conseil a proposé que soit réalisée une évaluation stratégique des travaux du PAM dans ce domaine, afin d'éclairer les premiers débats sur une politique éventuelle. Saluant la feuille de route pour l'inclusion du handicap et la politique en matière de problématique femmes-hommes, ce même membre a suggéré que le PAM examine les mesures prises pour concrétiser l'inclusion, ce qui constituerait une première étape sur la voie de l'établissement d'un cadre s'y rapportant. Le PAM pourrait aussi envisager d'instaurer un cadre normatif pour la prestation de services.
95. S'agissant des modalités de financement novatrices, le membre a déclaré que le Conseil devrait participer à l'élaboration de tout instrument normatif dans ce domaine. Il a demandé que de plus amples informations soient fournies au sujet de la relation entre la stratégie en matière d'innovation et la stratégie concernant les modalités de financement novatrices. Il a également demandé davantage de renseignements quant aux risques opérationnels éventuels et aux mesures d'atténuation des risques qui étaient associés à l'utilisation de mécanismes de financement novateurs.
96. Un autre membre du Conseil qui s'exprimait au nom d'une liste a indiqué que des chevauchements subsistaient dans la mise en œuvre conjointe de programmes par les organismes ayant leur siège à Rome, qui pourraient être éliminés en renforçant la collaboration à tous les stades. Il a également fait observer que la qualité des politiques était tributaire de la qualité des éléments qui les étayaient.
97. Les deux intervenants ont dit attendre avec intérêt la révision du document d'orientation relatif à l'élaboration des politiques et l'un d'eux a noté que celle-ci était coordonnée dans le cadre de l'examen en cours de la gouvernance du Conseil d'administration. Ces deux membres du Conseil ont également souligné qu'il était important de veiller à ce que les politiques soient actualisées en permanence. L'un a estimé qu'il était crucial d'entreprendre un suivi et un examen en continu et l'autre a proposé que le PAM mette à jour sa stratégie en matière de partenariat, qui couvrait la période 2014-2017.
98. L'une des listes souhaitait qu'une version actualisée de l'analyse des lacunes en matière de politiques soit présentée au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2024 au plus tard.
99. En réponse aux questions posées, le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a déclaré que la direction avait bien progressé dans l'élaboration d'un document interne sur l'ancrage local et qu'elle prévoyait de poursuivre le dialogue avec le Conseil à ce sujet au fil de l'élaboration d'un texte normatif. Le Bureau de l'évaluation étudierait la possibilité de planifier une évaluation stratégique des travaux du PAM sur le triple lien entre action humanitaire, développement et paix. Dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, il était affirmé que la stratégie en matière de partenariat restait pertinente. La stratégie relative à l'innovation englobait des domaines, des techniques et des approches thématiques et était par conséquent plus vaste que la stratégie concernant les modalités de financement novatrices, qui mettait l'accent sur des outils et des instruments; l'organe de contrôle respectif des stratégies s'employait à en assurer l'harmonisation.

100. Le Directeur a également indiqué qu'une circulaire de la direction exécutive régissait la prestation de services, dont les principaux volets – parmi lesquels les transferts de type monétaire et la chaîne d'approvisionnement – étaient abordés dans des documents d'orientation plus techniques et plus opérationnels. Il a estimé qu'il pourrait être utile d'organiser une séance d'information sur la prestation de services à l'intention du Conseil avant d'envisager la mise au point de documents normatifs supplémentaires. Il a également suggéré que la version actualisée de l'analyse des lacunes en matière de politiques pourrait s'appuyer sur les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique si elle était présentée à la deuxième session ordinaire de 2024.

Ressources, questions financières et budgétaires

2023/EB.2/3 Plan de gestion du PAM pour 2024-2026

101. La direction a présenté le Plan de gestion pour 2024-2026 et remercié le Conseil pour ses observations sur les précédentes versions du texte. Le Plan de gestion prévoyait une réduction à hauteur de 8,3 millions de dollars du budget AAP, une part plus importante des ressources étant allouée aux bureaux de pays: les incidences budgétaires de la restructuration du Siège n'y étaient toutefois pas prises en compte. La direction a demandé au Conseil d'approuver ces points ainsi que les autres ajustements énoncés dans le Plan de gestion.
102. Les membres du Conseil se sont félicités du Plan de gestion et ont salué le fait que le PAM y mettait l'accent sur les mesures d'anticipation, le renforcement des capacités d'intervention d'urgence, l'innovation, le renforcement de la résilience, et l'optimisation de l'efficacité et de l'efficacités dans ses opérations. Ils se sont dits favorables aux propositions soumises au Conseil pour approbation et à la hiérarchisation de l'assistance vitale par la direction, cette dernière privilégiant les transferts de type monétaire dans la mesure du possible, à l'intégration des thèmes transversaux dans tous les programmes du PAM, et à la résorption des déficits de financement grâce à la diversification des partenariats et des sources de financement ainsi qu'à l'adoption de mesures renforcées d'économie.
103. S'agissant de la recherche d'économies, les membres du Conseil ont exhorté la direction à faire en sorte que des fonds suffisants soient accordés aux fonctions essentielles de contrôle et que le PAM continue d'investir en faveur de son personnel et de sa culture organisationnelle. Les membres ont souligné l'importance d'une communication rapide et transparente avec le Conseil et les donateurs, en particulier s'agissant de la diversification des sources de financement et des partenariats, et de la mise en œuvre de solutions innovantes, tous éléments qui étaient susceptibles de comporter des risques opérationnels. À cet égard, les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le projet relatif au cadre mondial visant à donner des assurances ainsi que les récents travaux sur le renforcement du suivi et du contrôle. Une membre a recommandé que le PAM élabore une stratégie à long terme pour ses structures de suivi. Plusieurs membres ont encouragé le PAM à accroître la part des achats locaux réalisés auprès de petits exploitants agricoles et sur les marchés pour ses acquisitions de produits alimentaires.
104. Les membres ont demandé des informations complémentaires sur les incidences du gel actuel des recrutements, sur les mesures prévues par la direction pour optimiser les processus institutionnels, sur les initiatives internes d'importance primordiale ayant trait au personnel du PAM et au renforcement des capacités ainsi qu'à la préparation à l'avenir dans un contexte de financement en évolution, sur l'affectation et l'utilisation dans les bureaux de pays de fonds supplémentaires provenant du budget AAP, et sur le financement des travaux consacrés aux priorités transversales.

105. Attendant avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées sur le projet relatif au cadre mondial visant à donner des assurances, la nouvelle structure organisationnelle du PAM, la hiérarchisation des priorités en fonction des groupes de population ciblés et le financement des initiatives internes d'importance primordiale, les membres ont demandé à la direction de joindre à ses futurs plans de gestion une annexe sur les coûts d'appui indirects des bureaux de pays. Le PAM a également été prié de tenir une consultation informelle sur l'initiative relative à l'optimisation et à la simplification du modèle d'appui aux bureaux de pays et de rendre compte des résultats obtenus dans le cadre de ses diverses initiatives axées sur le renforcement de la résilience.
106. La direction a répondu aux points soulevés. Les fonds supplémentaires provenant du budget AAP qui étaient affectés aux bureaux de pays couvraient les coûts associés au maintien d'une structure administrative de base et à la bonne application des normes minimales de contrôle. Des informations détaillées sur les initiatives internes d'importance primordiale prévues et en cours étaient présentées dans une annexe au Plan de gestion; des informations actualisées sur les résultats obtenus dans le cadre de ces initiatives étaient incluses dans le Rapport annuel sur les résultats. L'initiative interne relative à la préparation à l'avenir s'inscrivait dans le prolongement de la précédente initiative sur les financements fournis par le secteur privé, et deux des initiatives internes en cours bénéficiaient de reports de crédits et ne nécessitaient pas pour 2024 de fonds supplémentaires provenant du budget AAP. Les fonctions de contrôle et d'assurance n'étaient pas concernées par le gel des recrutements; d'autres fonctions pourraient demander à la Division des ressources humaines à en être exemptées. Les activités relatives aux priorités transversales étaient pour la plupart financées au titre du budget des PSP; dans le budget fondamental, environ 9 pour cent des dépenses de personnel étaient liées aux dites priorités.

2023/EB.2/4 Allocation-logement de la Directrice exécutive

107. Le Président a rappelé au Conseil que l'allocation-logement de la Directrice exécutive avait été examinée par le Comité financier de la FAO et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui avaient tous deux formulé un avis.
108. Lorsqu'elle a présenté le point, la direction du PAM a rappelé que l'allocation-logement avait été revue à la suite de la nomination de la Directrice exécutive en avril 2023. Le PAM avait analysé les données qui avaient été publiées pour la période allant de mars 2017 à mars 2023 concernant l'indice italien des prix à la consommation et l'indice des prix à la consommation harmonisé d'Eurostat, notamment celles relatives au logement, à l'eau, à l'électricité et aux combustibles. Il avait fait appel à une société immobilière internationale afin de garantir l'objectivité et l'indépendance des travaux menés. Sur la base de l'analyse effectuée, le Secrétariat a recommandé de relever le montant de l'indemnisation versée au titre de l'allocation-logement, qui était fixé à 160 000 euros, pour le porter à 170 000 euros par an. Cependant, la Directrice exécutive a pour sa part indiqué qu'elle souhaitait que soit maintenu le montant de l'allocation-logement fixé en 2017.
109. Le Conseil a approuvé la proposition de la Directrice exécutive, en établissant, jusqu'à nouvel avis, l'allocation-logement à 160 000 euros par an, frais annexes et services collectifs compris.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

110. Présentant les informations et les recommandations issues des évaluations des PSP pour le Cambodge et le Népal, la Directrice de l'évaluation a indiqué que le PAM avait fait preuve d'agilité pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et qu'il s'était adapté aux priorités nationales. Les PSP offraient un cadre stratégique adapté, mais ne précisaient pas clairement la façon dont étaient intégrées les interventions en cas de crise et les activités de renforcement de la résilience. L'alimentation scolaire avait gagné du terrain et les activités de renforcement des capacités des pays s'étaient révélées utiles, mais, en l'absence d'indicateurs pertinents, il n'avait pas été possible d'évaluer pleinement la durabilité du renforcement des capacités.
111. Si les activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition avaient dépassé les attentes au Cambodge, il était possible de renforcer l'articulation entre les actions autonomes sur la nutrition et les efforts d'intégration transversale. L'assistance directe était efficace, mais sa large couverture avait limité son effet sur la résilience des communautés. La mise en œuvre était efficace et les interventions d'urgence étaient rapides, mais diverses difficultés persistaient, notamment en raison d'une logique interne de cloisonnement des activités et de l'application d'approches par projet.
112. Au Népal, la problématique femmes-hommes était bien intégrée au sein du programme, tandis qu'au Cambodge, l'approche pouvait être affinée. Même si des améliorations étaient à noter, l'attention portée à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et à la responsabilité à l'égard des populations touchées restait limitée dans les deux pays. Diverses possibilités avaient été mises en évidence en vue du renforcement de la mobilisation communautaire, de la structure des effectifs et des partenariats stratégiques.
113. Concernant les nouveaux PSP, les recommandations issues des évaluations portaient entre autres sur la définition plus précise de l'orientation stratégique du PAM pour améliorer l'intégration des activités d'aide humanitaire et de développement et maximiser l'efficacité; l'élaboration de stratégies en matière de partenariat; le transfert des programmes d'alimentation scolaire aux gouvernements; l'appui aux gouvernements en vue de la conception de programmes tenant compte de la nutrition et de la problématique femmes-hommes et de l'amélioration des capacités des pouvoirs publics en matière d'analyse des données; le renforcement du suivi et de l'évaluation; une meilleure prise en compte de l'inclusion et de la responsabilité à l'égard des populations touchées.
114. Le Directeur régional a remercié le Bureau de l'évaluation pour son travail, souscrivant en particulier à la constatation selon laquelle une approche plus systématique du renforcement des capacités s'imposait, dans la mesure où le PAM réorientait son action vers l'appui en amont aux pouvoirs publics et le renforcement des systèmes nationaux.
115. Un membre du Conseil a pris la parole pour exprimer le soutien de son pays à l'application des recommandations issues des évaluations, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le Directeur régional a fait remarquer que la région avait bénéficié de cette modalité de coopération par le passé et se réjouissait à l'idée de poursuivre les travaux dans ce domaine.

2023/EB.2/5 Plan stratégique de pays – Cambodge (2024-2028), y compris la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 a) 3)

116. Présentant le nouveau PSP, la Directrice de pays a expliqué que le Bureau du PAM au Cambodge continuait de se désengager progressivement des modalités d'assistance directe pour se concentrer sur les atouts du Gouvernement. Guidé par une stratégie globale et un cadre de suivi, le PSP portait notamment sur la protection sociale, la transformation des systèmes alimentaires et la gestion des catastrophes. La production et l'utilisation de données factuelles seraient encouragées, de même que la conduite d'interventions inclusives répondant à des besoins diversifiés, mettant en cause les normes sociales préjudiciables, autonomisant les femmes et favorisant la responsabilité sociale. Les partenariats, l'évaluation des risques, le contrôle et l'intégration des questions transversales occuperaient une place centrale dans la mise en œuvre du PSP.
117. Un grand nombre de membres du Conseil ont exprimé leur soutien au nouveau PSP, notamment pour ce qui concerne l'intégration des recommandations issues de l'évaluation et l'attention portée au contexte local, aux risques climatiques et au suivi. Ils ont apprécié le fait que les écoles étaient utilisées comme vecteurs d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'évolution des comportements dans le domaine de la santé, et ont pris acte des progrès considérables accomplis dans l'extension du programme national de repas scolaires. Plusieurs membres se sont félicités de la volonté du PAM de plaider pour la production et l'utilisation de riz enrichi, en particulier au titre de l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Un membre a noté qu'il était possible d'étendre les activités du PAM à l'ensemble des personnes vulnérables, dont les personnes handicapées.
118. Une membre a encouragé le PAM à partager avec ses partenaires les enseignements tirés de l'expérience afin de renforcer leur capacité collective à répondre aux besoins en matière de développement. Une autre a prié instamment le PAM d'accorder une attention suffisante aux capacités locales afin d'améliorer la mise en œuvre et l'efficacité institutionnelle, et de garantir la durabilité. Le PAM a également été encouragé à améliorer davantage la logistique et les chaînes d'approvisionnement au niveau national et international, et à coopérer étroitement avec l'Organisation internationale de protection civile dans le cadre des interventions axées sur la résilience.
119. Une membre s'est félicitée du fait qu'il était prévu de mettre à l'essai et d'utiliser de nouveaux indicateurs et a dit attendre avec intérêt les points d'information à venir sur leur élaboration. Un autre a demandé si, compte tenu des progrès accomplis par le Cambodge, le PAM avait envisagé d'y réduire ses opérations et de permettre à d'autres organisations œuvrant en faveur du développement de prendre le relais sur certaines activités, en particulier à la lumière des déficits de financement actuels.
120. En réponse aux observations du Conseil, la Directrice de pays a confirmé que son bureau s'attachait en priorité à établir une stratégie claire en matière de renforcement des capacités, ce qui faciliterait le suivi des activités dans ce domaine. Sur la question des partenariats, la Directrice de l'évaluation a fait remarquer qu'il était ressorti de l'évaluation que le PAM avait établi de solides partenariats avec les autres entités des Nations Unies au Cambodge, en particulier la FAO; il était recommandé, au titre du nouveau PSP, de faire le lien entre les partenariats et la question de la durabilité opérationnelle.

121. S'agissant de la coordination entre les différentes organisations, en particulier au service du développement, le Directeur régional est convenu qu'il fallait renforcer les actions conjointes et l'harmonisation dans la région. Toutefois, tant le Gouvernement que les donateurs finançant l'aide au développement considéraient que le PAM était un partenaire crédible au Cambodge, comme en témoignait le financement du PSP pour 2019-2023, qui avait dépassé le budget initial. Le nouveau PSP était déjà financé à plus de 50 pour cent par des donateurs finançant l'aide au développement, et le Gouvernement avait également octroyé des fonds en vue de sa mise en œuvre. Les crédits budgétaires réservés à l'action humanitaire et ceux destinés au développement étant distincts, réduire les financements en faveur des initiatives de développement au Cambodge ne se traduirait pas nécessairement par une augmentation des financements accordés aux interventions humanitaires ailleurs. La Sous-Directrice exécutive a ajouté que, étant donné que le PAM endossait progressivement un rôle de catalyseur, il aurait l'occasion de collaborer avec des partenaires à la délimitation de l'action dans le domaine du climat et de la résilience au service de la sécurité alimentaire, ainsi qu'à la définition des possibilités en la matière.
122. Dans une allocution vidéo préenregistrée, M. Hangchuon Naron, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports du Cambodge, s'est dit reconnaissant de la collaboration nouée de longue date avec le PAM, laquelle avait contribué à la trajectoire de développement de son pays. Il a confirmé que le PSP était conforme aux priorités du Gouvernement et aux aspirations nationales, et a réaffirmé la détermination de son Gouvernement à œuvrer pour prendre pleinement en charge le programme d'alimentation scolaire.

2023/EB.2/6 Plan stratégique de pays – Népal (2024-2028), y compris la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 a) 9)

123. Le Directeur de pays a présenté le nouveau PSP, qui était conforme aux priorités du Gouvernement et prenait en compte les recommandations issues de l'évaluation du PSP. Dans le cadre du plan, le PAM entendait redoubler d'efforts en faveur de la transition, afin de basculer de modalités d'assistance directe à un appui technique, au moyen d'une meilleure intégration du renforcement des capacités du pays dans les interventions prévues au titre de chaque effet direct du PSP. Les travaux menés avec le Gouvernement engloberaient la protection sociale, la transformation des systèmes alimentaires, les repas scolaires, ainsi que la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise. Le PAM donnerait la priorité aux groupes marginalisés et travaillerait en partenariat avec les organes administratifs à tous les niveaux et avec d'autres entités des Nations Unies. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire se poursuivraient, notamment avec les instituts de recherche, de même que les efforts de diversification des sources de financement.
124. Remerciant le PAM pour son intervention après le séisme qui avait frappé le Népal peu auparavant, les membres du Conseil se sont félicités du nouveau PSP, en particulier en ce qu'il intégrait les recommandations issues de l'évaluation et mettait l'accent sur la nutrition, l'appui aux moyens d'existence, le renforcement des capacités et l'intervention en cas de crise. Une membre a approuvé le fait que le PSP reposait sur une approche intégrée, appuyait l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de nutrition, prévoyait une participation stratégique au programme national de repas scolaires et accordait une attention accrue aux changements climatiques et au renforcement de la résilience. Un autre a souligné l'intérêt que revêtaient la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à l'appui de la mise en œuvre du PSP.

125. Concernant l'alimentation scolaire, le PAM a été encouragé à continuer d'appliquer une approche réactive face aux chocs, y compris durant le transfert de la responsabilité du programme. Il devrait se pencher sur l'articulation entre les investissements en faveur de la résilience et les améliorations dans le domaine de la sécurité alimentaire, et envisager de renforcer le suivi, la planification et la coordination. Les travaux consacrés aux mesures d'anticipation fondées sur les prévisions et au ciblage devraient être renforcés en étroite collaboration avec les autorités locales.
126. Les membres du Conseil ont demandé au PAM d'améliorer la complémentarité de ses programmes, d'appuyer le ciblage efficace des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes socialement marginalisés dans le cadre des programmes de protection sociale et d'éducation, et de veiller à ce que les dispositions concernant le transfert des responsabilités soient prises en compte lors de la conception des interventions.
127. Un observateur a demandé des précisions sur la collaboration avec les autorités fédérales, provinciales et locales, ainsi que sur la contribution du PSP au seizième plan du Gouvernement. Il a recommandé de mettre davantage l'accent sur le rôle joué par les autorités provinciales et locales dans le renforcement des capacités des agriculteurs et des autres acteurs des filières, en particulier au titre de l'effet direct 3 du PSP; il conviendrait en outre pour cet effet direct de prendre en compte un éventail élargi de partenaires internationaux.
128. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, le Directeur de pays a pris note de leurs observations concernant l'intensification du renforcement des capacités du pays, le maintien d'une action centrée sur la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, et le renforcement des dispositifs de suivi. S'agissant de la coopération avec les autorités provinciales et locales, il a précisé que le PAM prévoyait de collaborer avec d'autres acteurs du développement en vue du perfectionnement des compétences des organes concernés dans les domaines techniques et en matière de gestion de projet, notamment concernant l'appui aux petits exploitants agricoles et aux acteurs des filières. Les activités inscrites dans le PSP conjugueraient mise en œuvre directe et assistance technique au profit des pouvoirs publics à tous les niveaux, et s'inscrivaient dans le prolongement des programmes existants, tels que le programme d'appui aux infrastructures locales, qui soutenait l'action menée par les administrations locales en faveur de la relance verte, de la création d'emplois et de la mise en place d'infrastructures locales résilientes face aux changements climatiques.
129. Concernant la concordance du PSP avec le seizième plan du Gouvernement, le Directeur de pays a fait observer que ce document n'était pas disponible au moment de la conception du PSP; toutefois, une note conceptuelle récemment publiée par le Gouvernement indiquait que le nouveau plan et le PSP étaient bien harmonisés. Si le Gouvernement en faisait la demande, le PAM ajusterait le PSP afin d'appuyer l'exécution du seizième plan.
130. Le Directeur régional a souligné l'importance d'interventions interconnectées, de partenariats renforcés avec d'autres entités des Nations Unies et acteurs du développement et de l'approche consistant à "ne laisser personne de côté", autant d'éléments qui occupaient une place centrale dans le nouveau PSP. La coordination entre les acteurs du développement au niveau local était un facteur clé à prendre en compte pour garantir la structuration et l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités.

131. Dans une allocution vidéo préenregistrée, M. Krishna Hari Pushkar, Secrétaire des finances du Ministère des finances du Népal, a indiqué que le PAM accompagnait depuis longtemps le Gouvernement dans les efforts que celui-ci déployait pour éliminer la faim. Dans le cadre du nouveau PSP, le Népal continuerait de travailler avec le PAM au renforcement de ses capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, à la réduction de sa vulnérabilité face aux conséquences des changements climatiques et au renforcement de la résilience des communautés.

2023/EB.2/7 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central au Myanmar (2018-2022), et réponse de la direction

2023/EB.2/8 Plan stratégique de pays provisoire – Myanmar (2024-2025)

132. Lors de sa présentation, la Directrice de l'évaluation a fait observer que le PAM était parvenu à intensifier notablement son action au fil de crises parfois concomitantes au Myanmar et que, en dépit de difficultés considérables, il avait obtenu de bons résultats sur les plans de la sécurité alimentaire, de la création d'actifs et du traitement de la malnutrition aiguë modérée. La prise du pouvoir par l'armée, en 2021, avait mis un coup d'arrêt aux premières avancées réalisées dans la mise en place d'un système public de protection sociale et eu des répercussions sur le programme de repas scolaires. Il existait probablement d'importantes lacunes au niveau de la couverture dans les zones qui étaient inaccessibles. L'évaluation avait donné lieu à quatre recommandations, visant à: conserver une certaine souplesse sur le plan opérationnel, veiller au bien-être du personnel et maintenir la capacité du PAM de travailler à l'échelle requise; systématiser les processus décisionnels internes, en particulier face à des choix déontologiques ou pratiques difficiles; ajuster les modalités de recueil de données qualitatives et communautaires; utiliser le PSP provisoire pour tenter d'accentuer progressivement la prise en compte du renforcement de la résilience dans l'ensemble des programmes menés par le PAM au Myanmar.
133. Le Directeur de pays a accueilli avec satisfaction les constatations et les recommandations issues de l'évaluation, soulignant que le nouveau PSP provisoire s'en inspirait largement. Il a décrit les mesures qui allaient être prises pour donner suite aux quatre recommandations, puis présenté le nouveau PSP provisoire, au titre duquel le PAM fournirait une assistance vitale aux communautés vulnérables touchées par un choc, s'attacherait à améliorer les moyens d'existence et à éradiquer la malnutrition, continuerait à plaider pour qu'un accès humanitaire soit accordé afin que puissent être secourues toutes les personnes ayant besoin d'une assistance, renforcerait les capacités d'intervention de ses partenaires et intégrerait les questions relatives à la protection et à la responsabilité à ses programmes, compte tenu des risques de conflit. La souplesse, le respect des principes humanitaires, l'application du principe de responsabilité et la collaboration étroite avec les autres entités des Nations Unies et les acteurs humanitaires continueraient de guider le PAM tout au long de la mise en œuvre du PSP provisoire.
134. Les membres du Conseil ont félicité le PAM et ses partenaires du travail mené au Myanmar dans un contexte très difficile et ont dit souscrire aux recommandations formulées dans l'évaluation, en particulier à la recommandation 2. Ils ont accueilli avec satisfaction le nouveau PSP provisoire, dans lequel l'accent était encore une fois mis sur les repas scolaires, la résilience des communautés, les partenariats locaux, l'égalité femmes-hommes et l'inclusion, la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées. Ils ont salué l'assistance alimentaire et l'assistance monétaire apportées aux personnes touchées par une crise, en particulier à celles en situation de déplacement prolongé, ainsi que l'engagement pris par le PAM de recueillir des données ventilées. Un membre a demandé que les données humanitaires soient efficacement collectées et partagées avec les partenaires humanitaires et que les activités fassent l'objet d'un suivi rigoureux afin de garantir l'efficacité des programmes.

135. Concernant les repas scolaires, les membres du Conseil se sont félicités de la décision visant à promouvoir les achats locaux, notamment de riz enrichi, ainsi que des plans visant à renforcer les capacités des comités de gestion des écoles. Une membre a approuvé la priorité stratégique accordée par le PAM au lien entre action humanitaire, développement et paix et le recours à des modalités de ciblage fondées sur la vulnérabilité.
136. Le PAM a été prié de continuer d'accorder une attention soutenue aux risques, y compris de détournement de produits alimentaires, et d'examiner dans quelle mesure ceux-ci étaient partagés avec les partenaires coopérants. Une membre du Conseil a souligné qu'il importait de procéder à une évaluation ou à un examen du PSP provisoire pour guider les activités de planification futures. Un autre a demandé au PAM de continuer de fournir une assistance dans les zones urbaines et l'a encouragé à accorder une attention accrue à la cohésion sociale, notamment interreligieuse et interethnique, grâce à des initiatives de sensibilisation et de communication.
137. Des informations supplémentaires ont été demandées au sujet d'un éventuel transfert de la responsabilité des activités aux organisations locales, de la coordination entre le PAM et le Comité international de la Croix-Rouge et le fonds d'affectation spéciale pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire ainsi que des mesures prévues pour dégager des synergies entre les programmes de secours, de protection sociale et de renforcement de la résilience. Une membre du Conseil a demandé au PAM d'indiquer la part des financements transitant par des organisations locales et d'expliquer en quoi un financement pluriannuel permettait de faciliter une telle approche. Une autre membre a recommandé qu'il soit fait référence plus explicitement à l'analyse de la prise en compte des risques de conflit dans le PSP provisoire. Elle a demandé de quelle façon le PAM comptait gérer les risques associés à une intervention humanitaire fondée sur des principes, soutenir ses partenaires coopérants et travailler avec les parties prenantes en vue de maximiser la responsabilité à l'égard des populations touchées et d'optimiser le ciblage. Elle a également demandé en quoi le renforcement des capacités des partenaires locaux viendrait compléter les autres activités de renforcement des capacités.
138. Le PAM a été prié d'élaborer des lignes directrices sur la mise en œuvre d'approches inclusives, fondées sur des principes et tenant compte des risques dans des contextes opérationnels difficiles. Tous les acteurs humanitaires devaient veiller à l'application cohérente d'une approche fondée sur des principes de façon à ce qu'une réponse ferme et unifiée puisse être apportée en cas d'interférence dans les activités humanitaires. Il a été recommandé d'adopter des mesures énergiques pour atténuer le risque d'atteinte à la réputation, en particulier d'organiser des campagnes de communication avec les organisations communautaires et les organisations de la société civile locales. Par ailleurs, le PAM devait appuyer l'application de la stratégie sur la place centrale de la protection établie par l'équipe de pays pour l'action humanitaire au Myanmar et continuer de participer au groupe de travail sur des solutions durables pour l'État de Kachin, tout en cherchant d'autres lieux depuis lesquels mener ces travaux.
139. En réponse aux observations et aux questions des membres du Conseil, le fonctionnaire principal chargé de l'évaluation a donné plus de précisions sur les risques auxquels faisaient face les partenaires coopérants au Myanmar, y compris le risque d'atteinte à la réputation et ceux liés à la sûreté et au bien-être du personnel ainsi qu'à l'accès. Le bureau de pays évoquait ces risques avec ses partenaires en toute transparence, mais au moment de l'évaluation il n'existait pas encore de protocole ou de ressource visant à aider les partenaires au cas où l'un de ces risques se concrétiserait. Il a été recommandé au PAM d'envisager de mettre en place un processus visant à recueillir des informations en retour auprès des partenaires coopérants, de façon à ce que ces derniers ne se sentent pas contraints de mener des activités associées à des risques élevés; il était aussi possible de

constituer une provision financière pour aider à couvrir les risques effectifs ou potentiels transférés aux partenaires coopérants.

140. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil pour leurs observations constructives, dont il serait bien tenu compte lors de la mise en œuvre du PSP provisoire. Le PAM était déterminé à collaborer avec les partenaires coopérants au sujet des risques transférés, moyennant des crédits supplémentaires et une communication accrue à cet égard. Vingt pour cent des interventions étaient directement exécutées par le personnel du PAM, qui était lui aussi exposé à d'importants risques. Il était essentiel de disposer d'un financement souple et pluriannuel pour mener les activités en temps voulu et permettre au PAM de planifier ces activités avec ses partenaires et de soutenir ces derniers. Le bureau de pays appliquait le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques et accordait une attention prioritaire au ciblage, au suivi et à la gestion des identités dans le cadre de l'assistance de type monétaire. La prise en compte des risques de conflit continuait d'évoluer, et de nouvelles études devaient être conduites afin de s'assurer que le PAM saisisait bien les risques et que ses opérations ne causaient aucun préjudice. D'importantes ressources avaient été consacrées aux opérations en milieu urbain, dans le cadre desquelles le PAM travaillait en partenariat avec l'UNICEF et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, entre autres, en particulier sur les questions de protection sociale. Au sujet de l'appui apporté au renforcement de la résilience, le Directeur de pays a expliqué que, dans la mesure du possible, le PAM s'attacherait à utiliser les ressources destinées à apporter une assistance vitale pour aider les personnes en situation de déplacement prolongé à se réinstaller. Un financement souple était aussi nécessaire pour mener certaines activités essentielles dans les domaines des repas scolaires, de la nutrition, de la résilience et de l'appui aux moyens d'existence.
141. Le Directeur régional a souligné que le PAM était déterminé à apporter une aide humanitaire fondée sur des principes et fait observer que le nombre de personnes nouvellement déplacées recevant une assistance avait été multiplié par sept au cours du mois qui venait de s'écouler; cet accroissement découlait, pour 75 pour cent, de l'accès négocié qui permettait au PAM d'acheminer l'aide de façon bien plus sûre et bien plus conforme aux normes internationales en matière d'évaluation, de suivi et de contrôle. Il était plus compliqué d'apporter une aide humanitaire fondée sur des principes dans les zones reculées du Myanmar, où certains acteurs avaient plus de mal à adhérer aux principes d'indépendance et de neutralité. Le PAM travaillait avec la communauté humanitaire afin de détecter, d'analyser et de partager les risques connexes.
142. Le Directeur régional a constaté une division croissante au sein de la communauté humanitaire et de la communauté internationale au Myanmar au sujet du risque d'atteinte à la réputation. Il a convenu que le PAM et l'ONU devaient communiquer davantage pour lutter contre ce phénomène et souligné que d'autres mesures étaient nécessaires pour que les acteurs concernés unissent leurs efforts et agissent de manière plus concertée.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

2023/EB.2/9 Plan stratégique de pays – République dominicaine (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 6 a) 4)

143. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation du PSP, au titre duquel le PAM avait renforcé les capacités des institutions nationales dans les domaines de la nutrition, de la protection sociale, de l'intervention d'urgence et de la gestion des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, l'efficacité de la programmation et l'efficacité des interventions axées sur la résilience avaient été mises à mal par différents problèmes relatifs à la cohérence des programmes, au financement, à la coordination entre les organismes ayant leur siège à Rome, aux capacités des ressources humaines et aux données de suivi. Les six recommandations présentées dans le rapport de l'évaluation visaient notamment une meilleure prise en compte du statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure de la République dominicaine dans les opérations du PAM, l'élaboration d'une stratégie de transition permettant de passer de modalités de renforcement des capacités à des modalités d'assistance technique à la demande, et un renforcement de l'attention accordée à l'égalité femmes-hommes, à l'autonomisation des femmes, à l'inclusion et à la responsabilité à l'égard des populations touchées.
144. Présentant la réponse de la direction à l'évaluation, la Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a confirmé que les recommandations avaient été prises en compte lors de l'élaboration du nouveau PSP pour la République dominicaine. Fondé sur une approche globale et intégrée, le nouveau PSP mettait l'accent sur le renforcement de la protection sociale, la gestion des risques de catastrophe et les systèmes alimentaires afin de réduire les besoins des personnes les plus vulnérables et de promouvoir un développement au service de ces populations. Des groupes de travail avaient été créés pour assurer une meilleure intégration entre les entités des Nations Unies à l'œuvre dans le pays. La durabilité environnementale, la protection, l'intégration de la nutrition, l'égalité femmes-hommes et l'émancipation des femmes avaient été prises en compte dans l'ensemble du PSP.
145. Les membres du Conseil se sont dits satisfaits que les constatations et recommandations issues de l'évaluation aient été prises en compte lors de l'élaboration du nouveau PSP, saluant notamment l'accent mis sur la cohérence et les composantes relatives au renforcement des capacités, à la gestion des risques et aux repas scolaires. Les efforts consentis pour renforcer les mécanismes de coordination étaient accueillis avec satisfaction, de même que l'appui apporté à la mise en place d'actions conjointes entre Haïti et la République dominicaine dans des domaines tels que les changements climatiques, les interventions d'urgence et le développement des zones frontalières.
146. Les membres du Conseil ont félicité la République dominicaine d'avoir activement contribué à l'action menée pour surmonter les difficultés se posant en Haïti et ont pris note des pressions qu'exerçait l'accroissement des migrations sur ses programmes de protection sociale – un défi que devaient relever de nombreux pays de la région. Un membre du Conseil a réaffirmé le soutien de son pays aux efforts engagés par la République dominicaine pour transformer son système alimentaire, renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et améliorer son système de sécurité sociale.

147. Les membres du Conseil ont souligné l'importance du renforcement de la coopération avec le Gouvernement, en particulier pour l'action climatique, la sécurité alimentaire régionale, les mesures d'anticipation et les procédures opératoires normalisées, ainsi que les autres mesures de réduction des risques de catastrophe. Une membre du Conseil a exprimé son soutien en faveur de la mise en place de fonds destinés à lutter contre les catastrophes et de mesures permettant de renforcer les capacités des autorités locales en matière d'intervention rapide en cas de catastrophe; elle s'est félicitée de la détermination du PAM à financer la réalisation d'une évaluation de l'impact des mesures d'anticipation et a dit attendre avec intérêt les résultats relatifs à l'efficacité de l'assistance monétaire à cet égard. Une collecte de données efficace, la transparence et un suivi rigoureux étaient eux aussi déterminants.
148. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil de leurs observations, ajoutant que le PSP visait à créer un effet multiplicateur dans la région, favorisant l'adoption de bonnes pratiques pouvant être reproduites ailleurs. L'innovation était essentielle pour résoudre les problèmes de financement, améliorer les processus de gestion des données et mieux intégrer des données fiables issues d'un éventail varié d'institutions. Les mesures d'anticipation revêtaient de plus en plus d'importance à la lumière de la crise climatique et une approche globale était nécessaire pour améliorer la durabilité des systèmes alimentaires.
149. M. José Ramón Holguín Brito, Vice-Ministre du suivi et de la coordination de la République dominicaine, a indiqué que le PAM était un partenaire important pour son pays, mentionnant les actions conjointes menées au sujet des questions liées à la réduction des risques de catastrophe, aux systèmes alimentaires, à l'égalité femmes-hommes et à l'obésité de l'enfant. Il s'est félicité de l'approbation du nouveau PSP et a affirmé l'attachement de son pays à la poursuite de la coopération internationale, à la transparence de la programmation et de l'utilisation des fonds, et à la fourniture d'une assistance à ceux qui en avaient le plus besoin.

2023/EB.2/10 Plan stratégique de pays – Haïti (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 6 a) 6)

150. Dans sa présentation succincte de l'évaluation du PSP, la Directrice de l'évaluation a indiqué que, dans le cadre du PSP, le PAM avait contribué à améliorer la consommation alimentaire et à réduire le recours à des stratégies de survie préjudiciables. Si le PAM avait su adapter le PSP pour porter assistance à un grand nombre de personnes dans un environnement opérationnel complexe, la sécurité alimentaire et la nutrition avaient continué dans l'ensemble de se dégrader, ce qui laissait entrevoir que l'assistance d'urgence ne pourrait à elle seule inverser la situation. L'action menée vis-à-vis des causes profondes avait été entravée par des obstacles d'ordre contextuel et financier, et si l'offre élargie de repas scolaires avait un effet positif sur l'apprentissage, les taux de poursuite des études et la nutrition, la cohérence des interventions dans le domaine de la nutrition n'avait pu être assurée faute de financements suffisants, et le PAM n'avait pas été en mesure d'élargir le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale ou encore les transferts monétaires à l'appui de la protection sociale. À l'issue de l'évaluation, cinq recommandations avaient été formulées dans divers domaines, dont les partenariats, la mobilisation de ressources, le ciblage et le renforcement des capacités au regard de questions transversales telles que l'égalité femmes-hommes, la protection et les changements climatiques.

151. Le Directeur de pays a présenté le nouveau PSP pour Haïti, où quelque quatre millions de personnes souffraient de faim aiguë dans un contexte caractérisé par la violence des gangs, le déclin économique et la crise climatique. Ce PSP, qui avait été élaboré à la lumière de l'évaluation du plan précédent, permettrait au PAM de mettre davantage l'accent sur les facteurs de l'insécurité alimentaire et le renforcement des capacités des institutions nationales, tout en préservant son aptitude cruciale à intervenir en cas d'urgence humanitaire. Au moyen d'achats locaux et de transferts de type monétaire, le PAM chercherait à stimuler l'économie locale, tout en continuant d'appuyer la protection sociale, les repas scolaires et, en concertation avec la FAO, les moyens d'existence des agriculteurs haïtiens. Les besoins différenciés des femmes et des enfants, touchés de manière disproportionnée par la violence et l'insécurité alimentaire, seraient systématiquement pris en compte dans toutes les activités. En outre, le PAM miserait sur les partenariats locaux et les technologies et veillerait à ce que les conflits soient pris en compte à toutes les étapes de la mise en œuvre du PSP, à l'appui de la démarche associant action humanitaire, développement et paix.
152. Les membres du Conseil ont salué le nouveau PSP et félicité le PAM pour son travail en Haïti. Ils se sont dits inquiets quant à la possibilité que le climat de violence dans le pays suscite de nouveaux déplacements et aggrave l'instabilité dans la région. Il était à espérer que la mission d'appui à la sécurité des Nations Unies, créée depuis peu pour Haïti, aiderait à endiguer la violence. Le renforcement et la régularité des financements et de l'action internationale axés sur les défis systémiques multiples auxquels était confronté Haïti étaient indispensables pour lutter contre la faim dans le pays. Un membre du Conseil a souligné l'importance de l'innovation, des mesures d'anticipation et des partenariats stratégiques noués avec les acteurs à tous les niveaux en Haïti; plusieurs membres ont mis en avant les repas scolaires et les achats locaux, indiquant qu'il s'agissait de mécanismes performants pour soutenir les communautés et le développement à long terme.
153. En raison des risques alarmants en matière de protection, le PAM a été exhorté à assurer un accès sécurisé à l'assistance et à concevoir des interventions axées sur les besoins, en participant à la formation des parties prenantes clés et des communautés, et en consolidant les procédures internes de signalement et d'orientation. Les membres du Conseil se sont également dits favorables à la poursuite des efforts engagés pour établir des relations avec les partenaires gouvernementaux, renforcer la collecte de données et le suivi, améliorer la transparence de l'approche de ciblage du PAM et intégrer les priorités transversales.
154. Les membres du Conseil ont demandé un complément d'information concernant les mesures prévues par le PAM pour participer au renforcement des capacités en lien avec les repas scolaires, les efforts qu'il déployait pour trouver un équilibre réaliste entre l'intervention d'urgence et les activités de renforcement de la résilience, et la répartition des responsabilités entre l'UNICEF et le PAM concernant le dépistage et la prévention de la malnutrition, au regard notamment des directives récemment publiées par l'Organisation mondiale de la Santé. Certains membres ont demandé que soient présentés des exemples concrets de la façon dont la prise en compte des risques de conflit et l'action climatique seraient intégrées dans l'ensemble du PSP; ils ont également demandé des informations détaillées sur les activités prévues en Haïti dans le cadre du plan d'action du PAM pour une plus grande maîtrise des risques. Un membre s'est enquis des mesures prévues pour régler les problèmes structurels grâce à la promotion des produits alimentaires locaux et a demandé si des efforts seraient entrepris pour améliorer les capacités institutionnelles nationales en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste.

155. En réponse aux questions et aux observations formulées par le Conseil, le Directeur de pays a souligné que, si l'environnement opérationnel était difficile, il était néanmoins possible – et même vital – de conduire des activités de renforcement de la résilience, comme en témoignaient les résultats déjà obtenus en matière d'alimentation scolaire et de protection sociale, et ainsi que le recommandait le rapport de l'évaluation. Concernant l'alimentation scolaire, le PAM avait appliqué une approche décentralisée afin d'accroître sensiblement la part des achats locaux au cours de l'année académique précédente, pendant laquelle le nombre d'enfants recevant des repas produits en Haïti avait doublé. S'agissant de la protection sociale, le PAM avait travaillé avec le Gouvernement à la création d'un réseau couvrant la plupart des grandes régions du pays et était parvenu à mettre en place une plateforme numérique pour les transferts d'argent par téléphonie mobile.
156. Concernant la protection, le PAM était parfaitement conscient des risques auxquels étaient exposées les femmes et les filles en Haïti; des mécanismes communautaires de remontée de l'information et des mécanismes d'orientation étaient en place, et le PAM cofinçait un poste de spécialiste de la protection au Bureau de la Coordinatrice résidente.
157. Il était crucial que la mission d'appui à la sécurité des Nations Unies s'accompagne d'une intervention humanitaire financée en intégralité, pour restaurer la stabilité dans le pays. Le PAM travaillait en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, dont l'UNICEF pour les interventions sur la malnutrition, le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'agissant du financement de l'action climatique, l'Organisation internationale du Travail pour la production de cacao, le FIDA pour l'appui aux petits exploitants agricoles, et la FAO pour les achats locaux dans le cadre de l'alimentation scolaire.
158. La Directrice régionale et la Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques ont souligné que le nouveau PSP pour Haïti relevait manifestement du mandat du PAM et était pleinement conforme au Plan stratégique pour 2022-2025. La Sous-Directrice exécutive a ajouté que le PAM rencontrait de considérables problèmes de financement en Haïti, en particulier pour les interventions d'urgence dans les zones difficiles d'accès. Notant qu'il était important de mettre en place des programmes axés sur la résilience pour réduire les futurs besoins humanitaires, elle a déclaré que l'action de renforcement de la protection sociale – un domaine d'action privilégié du PAM en Haïti – était particulièrement efficace, car les systèmes de protection sociale pouvaient bénéficier à des milliards de personnes.
159. M. Pierre Ricot Odney, Ministre des affaires sociales d'Haïti, s'est félicité du soutien exprimé en faveur de son pays et a indiqué que le nouveau PSP était le prolongement d'un partenariat productif établi depuis déjà dix ans entre son Gouvernement et le PAM. Le Gouvernement s'attachait à consolider son travail avec le PAM et à mettre en commun des ressources pour renforcer l'efficacité des interventions au profit de la population haïtienne.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

2023/EB.2/11 Plan stratégique de pays – Malawi (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 6 a) 7)

160. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation du PSP, notant qu'en dépit de difficultés financières et opérationnelles, le PAM avait obtenu de bons résultats au titre de chacun des effets directs stratégiques, en particulier grâce à l'approche intégrée adoptée en matière de programmation et dans le cadre de ses travaux sur la protection, l'adaptation environnementale et climatique et la responsabilité à l'égard des populations touchées. L'évaluation avait débouché sur cinq recommandations concernant l'intégration des programmes, le positionnement stratégique, les partenariats et l'égalité femmes-hommes.
161. Le Directeur de pays a présenté le nouveau PSP, qui avait été élaboré à l'issue de consultations aux niveaux des collectivités et des districts et au niveau national et qui tenait compte des constatations et des recommandations issues de l'évaluation. Plusieurs changements avaient été apportés, tels que l'accent accru mis sur le rôle de catalyseur du PAM, l'adoption d'approches tenant compte de la dimension nutritionnelle, une gestion des connaissances renforcée, l'élargissement des activités liées à l'alimentation scolaire utilisant la production locale, la priorité donnée aux transferts de type monétaire lorsque cela était approprié et une approche plus solide et mieux intégrée de la résilience. Les partenariats, l'adoption d'approches tenant compte de la problématique femmes-hommes et la promotion d'une protection sociale réactive face aux chocs resteraient des composantes importantes des travaux du PAM au Malawi. Il serait dûment tenu compte des principes de maîtrise et de gestion des risques ainsi que de conformité.
162. Les membres du Conseil se sont félicités du nouveau PSP et ont encouragé le PAM à donner suite à toutes les recommandations formulées dans l'évaluation. Ils ont souligné que les partenariats étaient primordiaux pour obtenir des résultats utiles et durables et qu'il était nécessaire d'adopter des approches innovantes pour garantir à l'avenir la sécurité alimentaire, notamment en collaborant avec le secteur privé et en associant pleinement les femmes et les jeunes. La souplesse opérationnelle, l'adaptation des solutions au contexte et l'accent mis sur les efforts visant à répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des réfugiés et des autres groupes de population vulnérables étaient essentiels, tout comme l'appui apporté au renforcement des systèmes alimentaires et de la protection sociale.
163. Les membres ont salué l'approche multidimensionnelle suivie dans le cadre du nouveau PSP, le fait que les écoles soient utilisées comme des plateformes d'appui à l'exécution des programmes de santé et de nutrition à l'échelle des communautés et l'intégration renforcée des activités de nature à transformer les relations femmes-hommes. Une membre a invité le PAM à adopter de telles approches dans l'ensemble de ses programmes. Un autre lui a demandé de redoubler d'efforts aux fins de la mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à rendre les systèmes alimentaires et la protection sociale plus durables et plus équitables.
164. Un membre a demandé au PAM de donner des précisions quant aux répercussions qu'avait sur la sécurité alimentaire le fait que le Malawi était un pays enclavé. Il a préconisé qu'un ensemble intégré d'activités d'appui à la résilience et aux moyens d'existence tenant compte des dimensions climatique et nutritionnelle soit mené au profit des ménages et des communautés, soulignant que l'assistance technique était importante pour les agriculteurs et que des politiques foncières plus solides contribuaient au développement agricole à long terme. Faisant observer que la fourniture d'engrais dans le cadre de l'assistance humanitaire pouvait entraîner des gains de productivité à court terme, il a demandé au PAM d'évaluer l'impact qu'aurait un tel appui sur la production alimentaire locale.

165. D'aucuns ont demandé si le bureau de pays s'appuierait sur les activités de suivi et d'évaluation des programmes en cours pour recueillir des données sur les travaux à même de transformer les relations femmes-hommes et sur la façon dont le PAM pouvait faire en sorte que tous les réfugiés soient informés de l'assistance dont ils étaient susceptibles de bénéficier.
166. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil pour leurs observations. Il a convenu que le Malawi se heurtait à un problème de productivité et a ajouté que le Gouvernement envisageait d'utiliser des engrais dans le cadre d'une prochaine étape de l'appui au secteur agricole. Bien que le Malawi soit enclavé, il disposait de bons liens avec la côte par l'intermédiaire du Mozambique et était bien connecté à la République-Unie de Tanzanie et à la Zambie, ce qui facilitait l'accès aux marchés. Les approches visant à transformer les relations femmes-hommes constitueraient une priorité dans le cadre du nouveau PSP. La communication avec les réfugiés avait connu quelques difficultés à la suite d'un exercice de ciblage. La situation s'était améliorée après un changement à la tête de la communauté de réfugiés, et le PAM organisait des réunions mensuelles avec leurs représentants afin d'expliquer les modalités du cycle suivant de distributions d'aide monétaire. Il utilisait de plus en plus souvent la radio pour diffuser ses messages, le but étant d'atteindre directement les réfugiés.
167. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a souligné que des partenariats solides étaient en place au Malawi et que des programmes conjoints étaient actuellement menés, notamment dans les écoles et dans le domaine de la protection sociale.
168. Après l'approbation du PSP, la Directrice adjointe du Département de la santé, de la nutrition et du VIH/sida en milieu scolaire du Ministère de l'éducation du Malawi a remercié le PAM pour sa détermination à faire progresser la sécurité alimentaire et la nutrition et à répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement dans son pays. Elle s'est félicitée du nouveau PSP, qui concordait avec les priorités de son Gouvernement et qui contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

**2023/EB.2/12 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique
pour la Namibie (2017-2023) et réponse de la direction**

169. Présentant le rapport de l'évaluation, la Directrice de l'évaluation a déclaré que le PSP avait été jugé pertinent et conforme aux priorités du Gouvernement. Le PAM avait obtenu des résultats en optant pour des démarches innovantes dans les domaines de la mobilisation de ressources, du renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux et de la conduite d'opérations d'urgence face à la sécheresse et à la COVID-19. Des projets pilotes consacrés à l'alimentation scolaire utilisant la production locale et aux systèmes alimentaires avaient été menés, mais il était encore trop tôt pour en connaître les résultats. Il ressortait de l'évaluation que des améliorations étaient possibles dans des domaines tels que la collecte de données, les questions transversales, le suivi et les systèmes de gestion des connaissances.
170. Le Directeur de pays a décrit succinctement certaines des mesures adoptées en réponse aux quatre recommandations issues de l'évaluation, dont les efforts consentis pour renforcer la planification stratégique, la conception des activités et la mise en œuvre des projets, la révision du plan de suivi du bureau de pays, le recours aux données satellitaires et à l'intelligence artificielle pour renforcer les processus de suivi, d'apprentissage et de recherche, et les mesures destinées à améliorer la prise en compte des questions transversales lors de la conception et de la mise en œuvre des interventions.

171. Remerciant le PAM pour son travail en Namibie, les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt les informations présentées dans le rapport de l'évaluation et leur contribution au respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée et à l'apprentissage. Ils ont souligné que les recommandations relatives au renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation, à la gestion des connaissances et à l'évaluation des projets pilotes étaient prioritaires.
172. Notant que les conflits multiples, les chocs climatiques et les flambées des prix exerçaient une pression croissante sur la sécurité alimentaire régionale, les membres du Conseil ont demandé à tous les États membres d'aider la Directrice exécutive à mobiliser des ressources accrues au profit du travail vital du PAM. Une membre du Conseil a exprimé son soutien en faveur de l'action menée par le PAM avec les institutions nationales dans les domaines de la préparation et de l'intervention face aux catastrophes. L'inclusion de la problématique femmes-hommes, la responsabilité à l'égard des populations touchées et la mise en place de plateformes efficaces de communication avec les bénéficiaires ont été décrites comme des enjeux clés, et le PAM a été encouragé à exploiter l'approche factuelle et la coordination régionale de la Coalition pour l'alimentation scolaire pour étayer les efforts visant à étendre à plus grande échelle l'alimentation scolaire.
173. Des informations complémentaires ont été sollicitées concernant les possibilités de renforcement des capacités au niveau des activités et la place des opérations en faveur des réfugiés dans le périmètre de l'évaluation, une membre ayant demandé au PAM de répondre d'urgence aux inquiétudes formulées quant à la sécurité alimentaire et à la protection dans le camp de réfugiés d'Osire ; elle a souligné l'importance d'une coordination étroite avec le HCR des opérations d'alimentation des réfugiés et la nécessité impérieuse de garantir que les réfugiés recevaient des rations alimentaires suffisantes et fiables.
174. En réponse aux questions et aux observations formulées par le Conseil, la Directrice de l'évaluation a accueilli avec satisfaction les témoignages d'appréciation formulés quant à la fonction d'apprentissage et de reddition de comptes des évaluations, et a remercié les membres du Conseil d'avoir pris en considération les données factuelles issues des évaluations au moment de transmettre leurs observations au PAM. Concernant la portée de l'évaluation du PSP pour la Namibie, elle a expliqué que les opérations en faveur des réfugiés ne faisaient pas partie des domaines évalués, car le pays accueillait peu de réfugiés à la date de l'évaluation.
175. Le Directeur de pays a ajouté que le PAM avait dirigé une mission d'évaluation conjointe interinstitutions dans le camp d'Osire et que la Coordinatrice résidente pilotait les efforts entrepris pour résoudre l'ensemble des problèmes mis en évidence. Accueillant avec intérêt l'ensemble des observations formulées par le Conseil, il a déclaré qu'au titre du PSP suivant, le PAM mettrait l'accent sur le renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation, la diversification des sources de financement, le renforcement des mesures d'anticipation, de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, la promotion du développement rural dans le cadre des programmes de repas scolaires, et la promotion de l'inclusion à travers de nouveaux partenariats, le renforcement des capacités et l'intégration des thèmes transversaux.
176. L'Ambassadrice de la Namibie a salué l'évaluation et fait l'éloge du travail mené par le PAM dans son pays, en particulier dans les domaines de l'assistance alimentaire d'urgence, du renforcement des capacités des pouvoirs publics et de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

Questions d'organisation et de procédure

2023/EB.2/13 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2024-2025

177. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le programme de travail pour l'exercice biennal 2024-2025, qui exposait de façon détaillée les points et les documents à soumettre à l'examen du Conseil pendant cette période. Le programme de travail comprenait un calendrier provisoire dans lequel figuraient les réunions des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome.

Questions diverses

2023/EB.2/14 Proposition relative à l'analyse des recommandations issues de l'examen de la gouvernance et à la mise en place d'un groupe de travail du Conseil d'administration

178. Le Président a rappelé au Conseil la finalité de l'examen de la gouvernance et les progrès faits depuis son lancement à la mi-2022. Il a invité les membres du Conseil à approuver la proposition élaborée par le Bureau concernant l'étape suivante, qui prévoyait la création d'un groupe de travail chargé d'analyser les recommandations formulées par la Consultante indépendante et d'élaborer un plan de mise en œuvre. Le groupe de travail serait invité à présenter son rapport final au Conseil au plus tard à la session annuelle de 2024.
179. Plusieurs membres du Conseil, dont un s'exprimant au nom d'une liste, ont souscrit à la proposition et indiqué que l'examen était urgent du fait des difficultés pressantes auxquelles se heurtait le PAM. L'une d'entre eux a estimé qu'il était important de fixer des échéances et de s'y tenir, tandis qu'un autre membre a indiqué que l'examen s'inscrivait, selon lui, dans un processus de réforme plus large, et a recommandé que le groupe de travail sollicite également l'avis de l'Auditeur externe. Certains membres ont évoqué l'importance de la transparence au sein du groupe de travail et à l'égard du Conseil. L'un des membres a déclaré qu'il aurait préféré que la composition du groupe de travail ne soit pas limitée pour que la participation soit large.
180. S'agissant des recommandations dont l'analyse incomberait au groupe de travail, l'un des membres a sollicité de plus amples informations sur la possibilité d'examiner des recommandations issues d'autres initiatives en matière de gouvernance. Plusieurs autres membres ont suggéré de mettre avant tout l'accent sur les recommandations de la Consultante indépendante, sans exclure la possibilité d'étudier d'autres recommandations pertinentes. Une membre a toutefois déclaré que la liste des recommandations devait rester concise et ciblée et a proposé qu'à l'occasion de ses premières réunions, le groupe de travail recense une première série de recommandations dont la mise en œuvre serait simple ou dont les répercussions budgétaires seraient nulles ou limitées, pour que le Secrétariat puisse y donner suite immédiatement.
181. Un membre a laissé entendre que le calendrier proposé pour le groupe de travail était trop ambitieux du fait de la volonté de parvenir à un consensus sur toutes les questions. Un autre membre a cependant rappelé que le précédent examen de la gouvernance avait été particulièrement approfondi et il a encouragé le groupe de travail à tirer parti de ces travaux.
182. Le Président a déclaré que le Bureau mettrait en place le groupe de travail début décembre 2023 et que sa première réunion se tiendrait plus tard ce mois-là.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

183. La Directrice de l'évaluation a présenté les constatations issues de la récente évaluation des PSP pour le Bénin et le Ghana, respectivement, rappelant que début 2020, avait été ajouté à chacun des deux plans un nouvel effet direct stratégique axé sur les interventions à mener face aux inondations, à la pandémie de COVID-19 et à l'afflux de réfugiés qui était prévu au Sahel.
184. Au Bénin, d'après l'évaluation, le PAM était parvenu à mettre en œuvre le programme d'alimentation scolaire intégré national, qui constituait initialement le cœur du PSP. Des améliorations étaient possibles dans des domaines tels que la stratégie du PAM en matière de renforcement des capacités, le rôle de catalyseur que celui-ci jouait et les mesures qu'il prenait pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Au Ghana, le PAM avait contribué à améliorer la nutrition au profit des populations vulnérables, à accroître l'assiduité des adolescentes et à pousser à la hausse la production et la vente d'aliments nutritifs. Des problèmes avaient été constatés s'agissant du respect des délais impartis pour l'enregistrement des bénéficiaires, de la couverture des interventions menées dans les écoles, des chaînes d'approvisionnement, ainsi que du financement et des compétences spécialisées mis au service du renforcement des capacités et des travaux intéressant les politiques.
185. Les évaluateurs du PSP pour le Bénin avaient recommandé que le PAM appuie la pérennité du programme d'alimentation scolaire, trouve un juste équilibre s'agissant des orientations stratégiques et des composantes liées à la nutrition, à la résilience et à la préparation, renforce l'intégration des aspects transversaux et fasse mieux concorder les moyens humains avec les orientations stratégiques du PSP. Dans le cas du Ghana, il était conseillé au PAM de mieux définir son rôle de catalyseur, d'accroître l'appui apporté au Gouvernement en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, d'aider le Gouvernement à mettre au point des modèles durables d'approches axées sur le marché pour renforcer les systèmes alimentaires, et d'élargir son programme à dimension nutritionnelle relatif aux moyens d'existence.
186. La Directrice régionale par intérim s'est félicitée des éclairages fournis par les évaluations, qui illustraient la complexité et la diversité des pays de la région. Les bureaux de pays et le bureau régional avaient tout fait pour prendre en compte l'ensemble des recommandations dans le cadre de leur planification stratégique, adaptant les programmes au contexte local. Au Bénin, au Ghana et au Sénégal, le PAM était devenu un partenaire de confiance des pouvoirs publics, et il y veillait à la bonne prestation de services sociaux essentiels et au renforcement de la résilience. Au Burkina Faso, il se concentrait sur les interventions face aux crises, tout en mettant en place les instruments qui permettraient à l'avenir de réduire les besoins humanitaires et de préserver les acquis du développement. À Sao Tomé-et-Principe, le PAM assurait une présence allégée et s'attachait à appuyer la résilience des systèmes publics face aux chocs et le programme d'alimentation scolaire universel. Dans toute la région, il s'efforçait, à la faveur de ses programmes intégrés axés sur la résilience et la protection sociale, de veiller à ce que les systèmes nationaux et les populations vulnérables soient mieux à même de résister aux chocs, conformément au corpus de données factuelles de plus en plus étoffé dont il ressortait que la prestation de services sociaux essentiels et la création d'actifs réduisaient les besoins humanitaires et renforçaient la cohésion sociale.

2023/EB.2/15 Plan stratégique de pays – Bénin (2024-2027), y compris la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 a) 1)

187. Le Directeur de pays a présenté le nouveau PSP établi pour le Bénin, soulignant que celui-ci concordait avec les priorités énoncées dans le plan d'action du Gouvernement et tenait compte des recommandations issues de l'évaluation du précédent PSP. Les principales composantes visaient à fournir une aide d'urgence aux populations touchées par un choc, à renforcer les capacités nationales et locales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et à faire en sorte que tous les écoliers bénéficient de repas nutritifs. Le PAM s'emploierait à consolider les partenariats à tous les niveaux afin de garantir la mise en œuvre efficace et efficiente du plan, à améliorer les activités de sensibilisation et les programmes menés conjointement avec d'autres entités des Nations Unies, à renforcer et à diversifier la base des donateurs afin de faciliter l'accès à un financement pluriannuel souple, et à intensifier sa collaboration avec le Gouvernement en vue du transfert de la responsabilité des repas scolaires. Des interventions complémentaires seraient intégrées dans le programme de repas scolaires dans le but de lutter contre les causes profondes de la vulnérabilité et d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des ODD, et il serait tenu compte des questions transversales au titre des différents effets directs du PSP.
188. Les membres du Conseil ont fait part de leur soutien en faveur du nouveau PSP et félicité le PAM du partenariat mis en place avec le Gouvernement. Le programme de repas scolaires du Bénin a été qualifié de modèle pour les autres pays, et plusieurs membres du Conseil ont invité le PAM à faciliter le transfert des connaissances au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et dans le cadre de la Coalition pour l'alimentation scolaire. Les membres du Conseil se sont félicités de ce qu'il était prévu d'élargir le programme de repas scolaires, saluant l'approche intégrée adoptée à cet égard et l'accent mis sur le renforcement de la résilience des communautés ainsi que sur la promotion du développement économique et de la durabilité opérationnelle grâce aux achats locaux et à l'inclusion des femmes.
189. Un membre est revenu sur l'appui apporté aux petits exploitants agricoles, déclarant qu'il approuvait les mesures d'assistance technique qu'il était prévu de prendre en vue d'accroître leur productivité et de diversifier leurs récoltes. Un autre a encouragé le PAM à associer les partenaires du secteur privé au programme de repas scolaires.
190. Les membres du Conseil ont approuvé la composante "Intervention face à une crise" du PSP, soulignant que l'instabilité dans la région du Sahel risquait de provoquer de nouveaux déplacements. Une membre a demandé au PAM de travailler avec ses partenaires afin de se préparer à un afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile venant du Burkina Faso, composé en particulier de personnes vulnérables se trouvant dans des zones inaccessibles près de la frontière avec le Bénin. Selon elle, il était nécessaire d'améliorer la coordination des activités de collecte et de partage des données et de renforcer le suivi tout au long du cycle des programmes.
191. En réponse aux observations des membres du Conseil, le Directeur de pays a confirmé que le PAM s'attachait à renforcer ses partenariats avec les secteurs public et privé, en particulier aux fins du programme de repas scolaires. Pour ce qui était de la nutrition, le PAM tentait de promouvoir l'enrichissement des aliments produits localement et envisageait de recourir à des transferts de type monétaire afin d'étendre les bénéfices du programme de repas scolaires aux communautés locales et de stimuler l'économie locale. Il était disposé à diffuser les meilleures pratiques tirées de son expérience au Bénin, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

192. Après que le PSP a été approuvé, M. Salimane Karimou, Ministre béninois des enseignements maternel et primaire, a déclaré que le partenariat conclu entre son pays et le PAM avait donné de bons résultats, en particulier dans le cadre du programme de repas scolaires. Son Gouvernement était déterminé à élargir le programme, de sorte que toutes les écoles primaires soient couvertes, et travaillerait main dans la main avec le PAM afin que le transfert de la responsabilité des opérations se déroule au mieux.

2023/EB.2/16 Plan stratégique de pays – Ghana (2024-2028), y compris la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 a) 5)

193. La Directrice de pays a souligné que le nouveau PSP énonçait de quelle façon le PAM comptait donner suite aux recommandations issues de l'évaluation. Dans le cadre de ce plan, le PAM, qui avait jusqu'alors un rôle d'exécutant, se concentrerait davantage sur son rôle de catalyseur et s'attacherait à optimiser l'utilisation des ressources et à adopter une approche intégrée fondée sur le triple lien entre action humanitaire, développement et paix. Élaboré selon une démarche consultative reposant sur des données factuelles, le PSP était axé sur des activités de renforcement des capacités dirigées par le Gouvernement, sur une plus grande mobilisation de la communauté et sur des partenariats élargis.

194. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le PSP, qu'ils ont qualifié de bien conçu et d'ambitieux. Ils se sont félicités que le plan intègre les constatations et les recommandations issues de l'évaluation, qu'il ait été élaboré selon une démarche consultative et qu'il concorde avec les priorités nationales et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ils ont salué les travaux menés par le PAM au Ghana, soulignant les progrès accomplis en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, de systèmes alimentaires durables, d'égalité femmes-hommes, de responsabilité à l'égard des populations touchées et de protection. Ils ont également noté que le PAM participait à des forums parlementaires et à d'autres tribunes pour mener une action de sensibilisation dans les domaines des repas scolaires, de la protection sociale et du développement agricole.

195. Concernant les interventions face aux crises, les membres du Conseil se sont félicités de l'inclusion d'une composante d'urgence dans le PSP et ont encouragé le PAM à élaborer un plan d'intervention rapide et une stratégie de mobilisation des ressources, soulignant qu'il existait un risque de crise majeure à laquelle le Gouvernement ne serait peut-être pas en mesure de faire face. Un membre a engagé le PAM à mieux articuler le renforcement des capacités et l'exécution directe pour tous les types d'activité, conformément aux constatations issues de l'évaluation.

196. Les partenariats ont été jugés essentiels. Certains membres ont souligné l'importance d'un solide plan d'action en la matière. L'une d'eux a encouragé le PAM à intensifier la collaboration avec les autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires nationaux ou locaux, et d'autres ont appelé de leurs vœux une action concertée en vue d'atteindre l'ODD 15 (Vie terrestre). Il a été demandé au PAM de travailler avec le réseau des Nations Unies chargé de prévenir l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels pour organiser des séances de formation et de sensibilisation, et de consolider les procédures en place dans ce domaine.

197. Les membres du Conseil ont demandé des renseignements complémentaires au sujet de ce qui était prévu pour améliorer le suivi, renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées et informer les bénéficiaires de l'assistance disponible. L'un d'eux a demandé des précisions quant au programme de suivi numérique des repas scolaires prévu dans le PSP.

198. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil pour leur soutien et s'est fait l'écho des commentaires relatifs à l'importance de mobiliser le secteur privé et de diversifier la base des donateurs, de la dématérialisation et de la nutrition. Au sujet du suivi et de l'évaluation, le bureau de pays comptait étoffer son équipe pour donner suite aux constatations issues de l'évaluation dans ce domaine. Pour ce qui était des partenariats, le PAM présidait le Groupe de travail interinstitutions sur les situations d'urgence au Ghana; il participait à de nombreux autres groupes de travail avec d'autres entités des Nations Unies et plaidait pour que les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs soient inclus. Par ailleurs, il continuerait de mettre l'accent sur la coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre des travaux visant à promouvoir des systèmes alimentaires plus résilients.
199. En réponse aux préoccupations relatives aux capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise dans les régions septentrionales des pays du golfe de Guinée, la Directrice régionale par intérim a souligné que la stratégie mise en place en matière de prévention et d'intervention visait à appuyer les efforts déployés par les gouvernements de ces pays pour renforcer les filets de protection sociale, les programmes de repas scolaires et les autres systèmes nationaux. La stratégie comportait aussi une composante consistant à soutenir directement les interventions des gouvernements moyennant une assistance monétaire en cas d'afflux de réfugiés ou de demandeurs d'asile. Elle prévoyait la pleine collaboration du PAM avec les gouvernements, les autres entités des Nations Unies ainsi que les partenaires nationaux ou internationaux sur le terrain.
200. Remerciant le Conseil d'avoir approuvé le PSP, M. Kodjo Mensah-Abrampa, Directeur général de la Commission nationale de la planification du développement du Ghana, a salué l'accent mis par le PAM sur son rôle de catalyseur plutôt que sur la fourniture d'une assistance directe, en ce que cela concordait avec la trajectoire de développement du Ghana et avec sa volonté d'autosuffisance économique.

2023/EB.2/17 Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

201. L'Ambassadeur de Hongrie et le Représentant permanent adjoint du Royaume du Maroc ont présenté la visite sur le terrain organisée début octobre au Sénégal. La délégation était composée de représentants de 18 États membres et de huit membres du personnel des secrétariats des fonds et programmes des Nations Unies concernés.
202. La visite était axée sur la collaboration interinstitutions aux fins de l'exécution du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour le Sénégal, lequel concordait avec les priorités nationales. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par les entités des Nations Unies et par le Gouvernement pour renforcer la coordination et mobiliser des ressources; cet esprit de collaboration se retrouvait d'ailleurs dans la nouvelle Maison des Nations Unies, qui avait été conçue pour accueillir toutes les entités du système présentes dans le pays et qui serait inaugurée plus tard dans l'année.
203. Les délégués ont salué l'accent mis sur le rôle des femmes et des filles dans l'affermissement de la paix et la réalisation des ODD au Sénégal. Des réunions de haut niveau avaient été tenues avec le Premier Ministre et avec les ministres des affaires étrangères, de l'économie, de la santé et de la protection sociale; les participants avaient en outre assisté à une séance de formation à la prise en compte de la problématique femmes-hommes organisée à titre pilote pour des agents de police, puis ils avaient visité une école, des centres de santé, des hôpitaux et des centres pour la jeunesse. Les débats tenus avec la Coordinatrice résidente avaient permis d'obtenir de précieuses informations sur les difficultés rencontrées dans le pays, en lien notamment avec les changements climatiques, l'agriculture durable, l'accès aux marchés et les moyens d'existence des petits exploitants agricoles.

204. La délégation avait formulé plusieurs observations et recommandations à l'intention des fonds et programmes des Nations Unies, qui seraient reprises dans son rapport écrit. Les recommandations tendaient à fournir un appui technique et financier aux entités locales afin de les aider à élargir leurs activités, à envisager des modalités de financement mixte dans les domaines où l'aide publique au développement avait tendance à stagner ou à décliner et, compte tenu de la situation des réfugiés en Afrique de l'Ouest et de l'impact des conditions de sécurité dans la région sur les systèmes alimentaires, à se pencher sur de nouvelles approches susceptibles de remédier aux causes profondes de la migration, notamment à la crise touchant actuellement la région du Sahel. La délégation avait aussi noté qu'il était possible de mieux faire comprendre aux organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies les effets qu'avaient leurs décisions sur les travaux menés sur le plan politique et en matière de maintien de la paix, par exemple en dialoguant avec les Secrétaires généraux adjoints et leurs représentants dans la région.

**2023/EB.2/18 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique
pour le Sénégal (2019-2023) et réponse de la direction**

205. La Directrice de l'évaluation a résumé les constatations issues de l'évaluation du PSP pour le Sénégal, au titre duquel le PAM avait appuyé la sécurité alimentaire des ménages par le biais d'une assistance monétaire, encouragé l'enrichissement des aliments et renforcé les capacités nationales concernant les repas scolaires et la prise en charge de la malnutrition. Des résultats limités avaient cependant été enregistrés dans le cadre des efforts déployés en faveur de l'autonomisation des femmes et de la promotion d'un changement des comportements alimentaires, et certaines lacunes avaient été constatées s'agissant des liens avec le programme national de protection sociale et de la coordination interinstitutions dans le domaine de la résilience. À l'issue de l'évaluation, six recommandations avaient été formulées dans des domaines tels que l'orientation stratégique du PAM, l'efficacité et la durabilité de ses interventions, l'efficience, ainsi que le suivi et l'évaluation.
206. Présentant la réponse de la direction à l'évaluation, le Directeur de pays a donné au Conseil l'assurance que le PAM prendrait en compte les constatations issues de l'évaluation et les six recommandations dans le PSP suivant, en concertation avec les homologues nationaux et les acteurs du développement. Des mesures détaillées étaient prévues pour chaque recommandation, notamment l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités des institutions publiques, la rationalisation des approches de ciblage, un examen approfondi des partenaires coopérants, la consolidation de l'appui destiné au programme national de repas scolaires et le renforcement de l'attention portée au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à la problématique femmes-hommes.
207. Saluant l'évaluation, les membres du Conseil ont félicité le PAM pour la mise en œuvre du PSP et l'accent mis sur la protection sociale, la nutrition et la résilience face aux changements climatiques. Ils ont encouragé la poursuite des travaux sur l'égalité femmes-hommes, l'alimentation scolaire utilisant la production locale et l'extension du programme national de repas scolaires, et souligné que le PAM devait renforcer sa coopération avec les autres acteurs, notamment ceux fournissant les repas scolaires et les autres entités des Nations Unies, afin d'exploiter les synergies et d'améliorer l'efficience.
208. Les membres du Conseil ont demandé des informations complémentaires sur les mesures prévues pour renforcer la participation des pouvoirs publics et améliorer le suivi des programmes de renforcement des capacités, ainsi que sur l'approche retenue par le PAM pour aider les réfugiés en provenance du Mali et les communautés touchées par les déplacements, notant l'importance d'une collaboration étroite avec le HCR à cet égard. Ils ont encouragé le PAM à harmoniser ses programmes avec les priorités nationales relatives à la protection sociale adaptative et à la résilience, ainsi qu'à cibler les femmes et les autres groupes marginalisés, comme les personnes handicapées, la communauté LGBTQI+ et les personnes vulnérables résidant dans les zones périurbaines.

209. En réponse aux observations et aux questions formulées par le Conseil, le Directeur de pays a confirmé que le PAM travaillait en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale à l'institutionnalisation des cantines scolaires ; de concert avec l'UNICEF, le PAM appuyait également le programme de modernisation des écoles traditionnelles mené par le Gouvernement. Le PSP refléterait les priorités nationales, la nutrition et la protection sociale constituant des composantes clés. Concernant les réfugiés, le bureau de pays travaillait avec le HCR et s'efforçait de venir en aide aux communautés fragiles situées à la frontière avec le Mali.

**2023/EB.2/19 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique
pour le Burkina Faso (2019-2023) et réponse de la direction**

210. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation du PSP. Initialement axé sur le renforcement de la résilience et des capacités, celui-ci avait dû être adapté pour répondre à la hausse des besoins d'urgence. Si le conflit avait entravé l'exécution d'un certain nombre d'activités prévues, les services communs fournis par le PAM et son expérience en matière d'intervention d'urgence avaient été très appréciés par les partenaires, y compris par le Gouvernement burkinabé.
211. La Directrice de pays a affirmé que la direction acceptait la plupart des six recommandations stratégiques issues de l'évaluation et qu'elle avait commencé à y donner suite dans le cadre du PSP en cours.
212. Les membres du Conseil ont remercié le PAM pour les travaux menés au Burkina Faso et salué la transition réussie à une intervention d'urgence visant à faire face à l'aggravation du conflit et à la pandémie de COVID-19. Ils ont approuvé les recommandations formulées dans l'évaluation et accueilli avec satisfaction la réponse de la direction.
213. Certains membres ont souligné qu'il importait de poursuivre les efforts en matière de résilience tout en répondant aux besoins d'urgence. Ils ont demandé qu'une analyse approfondie des facteurs régionaux et géopolitiques soit menée, en particulier en ce qui concernait la fourniture d'une aide vitale aux personnes déplacées, et ils ont invité le PAM à intensifier la collaboration avec les autres organismes, notamment dans le domaine de l'égalité femmes-hommes.
214. D'autres membres ont demandé au PAM de consolider ses capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise tout en travaillant sur le renforcement de la résilience dans le cadre de partenariats, compte tenu des atouts qui lui étaient propres. Ils lui ont recommandé de mieux définir les synergies entre les activités d'intervention d'urgence et de renforcement de la résilience et de préciser ses objectifs eu égard au triple lien. Il a également été suggéré de recourir davantage au ciblage fondé sur la vulnérabilité et de renforcer la prise de décisions reposant sur des données factuelles.
215. Une membre du Conseil a encouragé le PAM à se coordonner plus étroitement avec les partenaires locaux et nationaux, notamment aux fins de l'élaboration du PSP suivant, et a demandé des précisions quant à la façon dont le PAM comptait intégrer les considérations liées à l'égalité femmes-hommes, à l'âge et à l'inclusion dans ses programmes.
216. Plusieurs membres ont demandé de plus amples informations au sujet du financement du PSP, de l'état d'avancement de l'application des recommandations issues de l'évaluation, de ce qui était prévu pour renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées et mieux tenir compte des risques de conflit, de l'application du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques au Burkina Faso, du passage d'une aide d'urgence à un appui à moyen terme, et des mesures qui seraient prises pour mieux intégrer les questions transversales.

217. La Directrice de pays a remercié les membres pour leurs observations. Les programmes visant à transformer les relations femmes-hommes reposaient sur une analyse de cette problématique, et un plan d'action en la matière était actuellement mis en œuvre. Le bureau de pays était en train de mettre la dernière main à sa stratégie de communication avec la population locale. Il avait mis en place une procédure normalisée pour le mécanisme de réclamation et de remontée de l'information et utilisait les outils internes pour donner suite aux commentaires reçus via la ligne d'assistance téléphonique et assurer un suivi à cet égard.
218. En ce qui concernait le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques, le PAM avait déjà revu ses opérations afin de satisfaire aux normes mondiales. Un plan d'action avait été établi et serait exécuté d'ici à mars 2024.
219. Au sujet de la stratégie de transition à un appui à moyen terme, le PAM comptait apporter une aide rapide aux personnes nouvellement déplacées pendant trois mois, puis une aide aux fins du relèvement rapide pendant six mois, après quoi les bénéficiaires de cette assistance ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur du pays passeraient à des activités de renforcement de la résilience.
220. Le PAM estimait que l'approche du triple lien pouvait être appliquée dans les zones proches de celles touchées par le conflit, où étaient concentrées un grand nombre de personnes déplacées. Des études avaient montré que les interventions intégrées de renforcement de la résilience menées par le PAM avaient contribué à consolider la cohésion sociale au Niger et au Burkina Faso. L'analyse de la prise en compte des risques de conflit faisait partie intégrante de l'approche participative appliquée par le PAM en matière de planification et serait incorporée à sa stratégie de conception.
221. Le PAM s'appuyait davantage sur la collaboration interinstitutions, notamment dans le cadre du programme de protection sociale du Gouvernement et du programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques.
222. La Directrice régionale par intérim a ajouté que des efforts considérables avaient été déployés pour aider en priorité les personnes les plus vulnérables au Burkina Faso, et que le nombre de bénéficiaires de l'appui apporté pendant la période de soudure avait été réduit, passant de 1,3 million à 800 000. Avec ses partenaires de développement internationaux, le PAM jouait un rôle moteur dans les programmes de renforcement de la résilience et il était déterminé à montrer que ce type de programme contribuait à faire reculer les besoins humanitaires et à consolider la cohésion sociale.

2023/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Sao Tomé-et-Principe (2024-2028)

223. La Directrice de pays a présenté le PSP établi pour Sao Tomé-et-Principe, qui était conforme aux priorités nationales et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et tenait compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du PSP précédent. Avec le Gouvernement, le PAM avait adopté une approche plus intégrée visant à donner davantage d'ampleur à l'alimentation scolaire en encourageant le recours à la production locale, et porté une attention accrue à l'adaptation aux changements climatiques, à la préparation aux situations d'urgence, à l'égalité femmes-hommes et à la protection sociale. Le nouveau PSP énonçait les formes que prendrait le soutien du PAM à Sao Tomé-et-Principe; ainsi, le PAM appuierait les capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, compléterait au besoin les interventions d'urgence menées par le pays et mettrait l'accent sur le renforcement des systèmes afin de permettre la continuité et l'intensification des programmes nationaux d'alimentation scolaire et de santé.

224. Soulignant que le pays était vulnérable face aux changements climatiques et se heurtait à certaines difficultés du fait de son isolement géographique, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le nouveau PSP ainsi que l'appui intégré qui serait fourni à ce titre au système national de protection sociale, au programme d'alimentation scolaire, aux capacités d'intervention d'urgence et, plus généralement, aux efforts visant à atteindre les ODD. Ils ont instamment demandé aux donateurs et aux partenaires d'accroître l'aide offerte au PAM et d'aider à mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre du PSP.
225. Un membre a félicité Sao Tomé-et-Principe d'avoir réussi à mettre en place un programme universel de repas scolaires, notant les retombées positives qu'avaient de tels programmes sur les petits exploitants agricoles et la production alimentaire locale, et demandé des précisions quant aux difficultés rencontrées s'agissant de renforcer les chaînes d'approvisionnement et la participation des parties prenantes à cet égard. Ayant salué les efforts déployés par le PAM pour encourager les partenariats, il a demandé plus d'informations sur la collaboration nouée avec les autres institutions, y compris les organismes ayant leur siège à Rome, dans le cadre du programme de repas scolaires.
226. Une autre membre a souligné que le PAM s'était engagé à améliorer l'ancrage local en renforçant les capacités des acteurs nationaux et locaux, et a salué les efforts visant à accroître la capacité du Gouvernement de faire face aux chocs climatiques, d'élaborer des programmes inclusifs et équitables et de promouvoir la croissance économique et la résilience. Elle a encouragé le PAM à veiller à ce que ses programmes incluent pleinement les groupes vulnérables, tels que les ménages dirigés par une femme et les personnes s'identifiant comme LGBTQI+. Les membres du Conseil ont salué les plans établis par le PAM en matière de mobilisation de la population locale et l'appui apporté à l'agriculture durable.
227. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil de leur soutien et expliqué de quelle façon le PAM prévoyait de travailler avec de petits agriculteurs par l'intermédiaire de coopératives, en fournissant un appui technique et en encourageant les regroupements de façon à faciliter les achats auprès de producteurs locaux. Le PAM collaborait étroitement avec la FAO, le FIDA, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires sur le terrain, avec lesquels il mettait en œuvre plusieurs projets, par exemple de jardins potagers scolaires. Il continuerait de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Concernant l'égalité femmes-hommes, il était à noter que le Gouvernement avait pour la première fois nommé une Ministre des droits de la femme, et que cette dernière avait pris contact avec le PAM en vue d'une collaboration.
228. Après l'approbation du PSP, Mme Isabel Maria Correia Viegas De Abreu, Ministre de l'éducation, de la culture et des sciences de Sao Tomé-et-Principe, a souligné l'importance du partenariat de longue date noué entre son pays et le PAM pour ce qui était de réduire la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires, d'accroître la production et la consommation d'aliments cultivés localement et d'améliorer l'accès à l'éducation et à la santé. En outre, elle a mis en lumière le rôle primordial que pouvait jouer le PAM en mettant en œuvre un programme pointu et intégré de repas scolaires, qui lui offrirait la possibilité de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition et à favoriser le développement de l'économie locale et serait qui plus est une source d'inspiration pour d'autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

Exposé oral sur les opérations du PAM dans l'État de Palestine

229. Le Directeur exécutif adjoint a décrit les inlassables efforts déployés par le PAM pour intervenir face à la crise humanitaire dans l'État de Palestine. Grâce à la mobilisation de tous en interne aux niveaux national et régional ainsi qu'au sein de la haute direction, le PAM menait une action très ciblée afin de répondre aux besoins liés à la sécurité alimentaire et de prêter assistance à un maximum de personnes de la meilleure façon possible. Le Directeur exécutif adjoint a salué le travail engagé par le bureau de pays pour réagir rapidement aux événements et se préparer à une intensification des opérations dès que les conditions le permettraient.
230. Dans son exposé, le Directeur de pays a alerté sur la dégradation catastrophique des conditions de vie à Gaza, marquées par une paralysie de la production alimentaire, un effondrement des marchés et une mise à l'arrêt des boulangeries et minoteries faute de carburant. Comme tant de personnes déplacées, le personnel du PAM peinait à trouver de la nourriture, de l'eau de boisson salubre et des abris. Selon les dernières évaluations, 2,2 millions de personnes, soit la quasi-totalité de la population de Gaza, avaient besoin d'une assistance alimentaire; certaines étaient exposées à un risque élevé de famine.
231. Grâce à l'activation de la phase d'intensification de l'intervention coordonnée au niveau central, le PAM avait pu mobiliser un préfinancement à l'appui de l'intensification rapide des achats et de l'ouverture de couloirs en Jordanie, en Israël et en Égypte. Le PAM avait aidé 764 000 personnes à Gaza et en Cisjordanie depuis le début du mois d'octobre, grâce à la distribution de repas prêts à consommer, de colis de vivres et de bons électroniques; près d'un demi-million de personnes hébergées dans les abris des Nations Unies avaient reçu du pain, de la nourriture en conserve et des aliments riches en nutriments.
232. À Gaza, plus de 520 000 personnes recevaient des bons électroniques mensuels, qu'ils avaient pu échanger en octobre. Des bons avaient aussi été distribués en novembre à titre d'assistance anticipée; toutefois, en raison des pénuries alimentaires, le PAM prévoyait de basculer la totalité de l'aide vers des opérations en nature, comprenant la distribution d'aliments prêts à consommer. D'ici à décembre, le PAM comptait venir en aide à un million de personnes parmi les plus vulnérables, en leur apportant une assistance en nature et un appui nutritionnel.
233. Le PAM continuerait de travailler directement avec les détaillants locaux, dans l'espoir de les maintenir en activité jusqu'à la reprise des importations commerciales. Alors qu'il continuait de plaider pour des approvisionnements en nourriture, en carburant et en eau, le PAM réfléchissait à toutes les solutions possibles pour faire parvenir du pain aux habitants de Gaza, malgré l'arrêt des minoteries et des boulangeries. Il était notamment envisagé de faire venir d'Égypte du pain ayant une plus longue durée de conservation et de mettre en place des boulangeries mobiles ou alimentées à l'énergie solaire; à plus long terme, le PAM cherchait à remettre en état les boulangeries.
234. Le PAM a exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui soutenaient les efforts engagés pour assurer l'accès humanitaire; toutefois, le nombre de camions qui avaient pu entrer à Gaza depuis le début de la crise était largement insuffisant, livrant à peine 10 pour cent du volume de produits alimentaires importés qui étaient transportés avant le conflit. En l'absence de reprise des échanges commerciaux, il faudrait que 100 camions puissent entrer chaque jour à Gaza rien que pour subvenir aux besoins alimentaires. Un seul point de passage frontalier ne suffirait pas à acheminer un tel flux de marchandises.

235. Toutes les opérations du PAM resteraient conformes aux principes humanitaires et seraient déterminées en fonction des besoins. Du personnel commençait à entrer à Gaza afin de faciliter la logistique et de relever les agents en poste. À moyen terme, un soutien accru serait probablement nécessaire en Cisjordanie, où plus de 200 000 personnes avaient perdu leur emploi, ce qui aurait des incidences à long terme sur l'économie et la sécurité alimentaire.
236. Les membres du Conseil ont remercié le PAM pour ce point de la situation et pour l'ensemble des efforts qu'il avait déployés pour faire face à la crise, rendant tout particulièrement hommage au personnel de terrain à Gaza. De nombreux membres du Conseil ont pris la parole pour exprimer leur profonde inquiétude face à la situation d'urgence humanitaire en cours, soulignant la nécessité pressante de pouvoir accéder, de manière suffisante et sécurisée, à toutes les personnes qui avaient besoin d'une assistance. Plusieurs membres ont déclaré qu'il était important que le Conseil se concentre sur le mandat du PAM, en veillant à ce que tous au sein de celui-ci, y compris sa Directrice exécutive, bénéficient d'un soutien entier pour mener à bien leur travail essentiel et à ce que les autorisations nécessaires soient accordées pour garantir la disponibilité des ressources en cas de besoin.
237. Suivant la suggestion du Président, les membres du Conseil sont convenus d'inclure le texte ci-après dans le résumé des travaux de la deuxième session ordinaire afin de rendre compte de leurs discussions:
- En sa qualité de Président du Conseil d'administration, le Président transmettra officiellement à la Directrice exécutive du PAM les positions fermes exprimées par les membres au sujet de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, leur appréciation du travail du PAM, ainsi que leur souhait de voir le PAM souligner la gravité de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, et poursuivre son action de plaider de sorte à pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, en assurant l'acheminement immédiat d'une assistance humanitaire au profit de tous les civils qui en ont besoin dans la bande de Gaza.

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2023/EB.2/21 Résumé des travaux de la session annuelle de 2023 du Conseil d'administration

238. Le Président a remercié le Rapporteur de la session annuelle de 2023 du Conseil d'administration d'avoir préparé le résumé de cette session et a indiqué que le projet de résumé avait été distribué aux membres du Conseil. Le Conseil a ensuite approuvé le résumé.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

239. Après la présentation du point de l'ordre du jour par le Président, le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session correspondaient à celles qui avaient été convenues pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil avant la fin du jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des discussions qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps voulu.

Observations finales de la Directrice exécutive

240. S'exprimant au nom de la Directrice exécutive, le Directeur exécutif adjoint a remercié les membres du Conseil pour leurs contributions, leur appui et leurs encouragements pendant la session, au cours de laquelle avaient été tenues des discussions approfondies au sujet des difficultés liées au contexte opérationnel et des moyens qui pourraient permettre de combler le fossé entre les besoins humanitaires à l'échelle mondiale et les ressources disponibles. Le PAM faisait face aux défis qui se posaient et, grâce au ferme soutien des membres du Conseil, s'était fixé des priorités claires afin de pouvoir continuer à venir en aide aux personnes les plus vulnérables.
241. Le Directeur exécutif adjoint s'est félicité que le Plan de gestion ait été approuvé et a rappelé l'engagement du PAM en faveur de la transparence et du principe de responsabilité. La collaboration et les partenariats resteraient au cœur des efforts déployés pour venir à bout des difficultés actuelles. Les ressources seraient allouées aux opérations menées en première ligne et le PAM continuerait d'utiliser les fonds disponibles aussi efficacement que possible. Il appliquerait le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques de sorte que toutes les opérations fassent l'objet de garanties et de contrôles stricts; par ailleurs, la mise en place d'une structure organisationnelle simplifiée contribuerait à renforcer la collaboration et l'appui apporté sur le terrain.
242. Conscient qu'il était impératif de faire reculer les besoins humanitaires, le PAM misait sur les programmes de renforcement de la résilience tout en continuant d'intervenir efficacement en cas de crise. Les gouvernements devaient quant à eux s'acquitter des engagements pris au titre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris et mettre de côté leur différends politiques pour concentrer leurs efforts sur l'objectif commun consistant à éliminer la faim.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
COP 28	vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance